

Financement de l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers

Préparer des projets susceptibles
d'être financés

JANVIER 2019



À propos du Pôle mondial d'expertise en Eau

Inauguré en 2014, le pôle mondial d'expertise en Eau de la Banque mondiale prend une part active dans l'approfondissement des connaissances, le financement et la mise en œuvre de projets hydriques. En combinant son expertise mondiale et l'expérience acquise dans ses investissements au niveau local, la Banque mondiale est à même de proposer des solutions transformatives pour le développement durable des pays où elle est engagée.

Pour plus d'information, veuillez consulter : <http://www.banquemonde.org/fr/topic/water/overview> ou suivez nous sur Twitter : @WorldBankWater.

Financement de l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers

Préparer des projets susceptibles
d'être financés

JANVIER 2019



© 2019 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale
1818 H Street NW, Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000 ; Site web : www.worldbank.org

Le présent document a été produit par le personnel de la Banque mondiale avec des concours externes. Les constats, interprétations et conclusions qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, du Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale ou des États que ceux-ci représentent.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données présentées dans cet ouvrage. Les frontières, couleurs et dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières.

Droits et licences

Le contenu de cette publication fait l'objet d'un dépôt légal. La Banque mondiale encourageant la diffusion des connaissances, la reproduction de cette publication est autorisée, en tout ou en partie, à des fins non commerciales, sous réserve d'indication de la référence.

Le présent ouvrage doit être cité de la manière suivante : Banque mondiale. 2019. « Financement de l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers : Préparer des projets susceptibles d'être financés ». Banque mondiale, Washington, DC.

Toute question relative aux droits et licences, y compris les droits subsidiaires, est à adresser au Bureau des publications de la Banque mondiale : The World Bank Group, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, États-Unis d'Amérique ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Photo de couverture : pixabay.com

Maquette de couverture : Jean Franz, Franz & Company, Inc.

Matières

<i>Remerciements</i>	v
<i>Résumé Exécutif</i>	vii
<i>Abréviations</i>	xi
Chapitre 1 Eau, changement climatique et résilience	1
1.1 Difficultés et opportunités dans les bassins versants transfrontaliers	3
1.2 Rôle des OB transfrontaliers	5
Notes	9
Chapitre 2 Accès au financement pour les initiatives d'adaptation transfrontalière et de résilience au changement climatique	11
2.1 Coopération internationale et finance climatique	12
2.2 Financement et investissement disponibles pour l'adaptation et le renforcement de la résilience	14
2.3 Financement et fonds pour le climat découlant de la Convention des Nations Unies sur le climat	16
2.4 Financement du secteur privé	25
2.5 Financement par des prêts à des conditions favorables	26
2.6 Obligations climatiques et autres options d'obligations	26
2.7 Interaction et coopération entre les financements publics et privés	28
2.8 Sources de financement groupé, mixte, multi-donateurs et autres	29
Notes	31
Chapitre 3 Préparer des projets « susceptibles d'être financés » dans un contexte transfrontalier	33
3.1 Étape 1 : Identifier les projets susceptibles de bénéficier d'un financement	34
3.2 Étape 2 : Préparation du projet	35
3.3 Utiliser le cycle de projet comme guide	37
3.4 Gestion des risques	39
3.5 Les outils et ressources supplémentaires qui renforcent l'attractivité financière	41
3.6 Recommandations pour l'élaboration de projets susceptibles d'être financés	41
Notes	44
Chapitre 4 Conclusions	45
Annexe A Aperçu des sources de financement	47
Glossaire	53
Bibliographie	55

Encadrés

1.1	Étude de cas : Stratégie et Plan d'action d'adaptation au changement climatique pour le Mékong - bassin inférieur du Mékong	7
2.1	Étude de cas : Renforcer la coopération plurinationale en matière de gestion conjointe des eaux de surface et souterraines dans les bassins versants transfrontaliers du Boug et du Niémen et les systèmes de nappes phréatiques sous-jacents	19
2.2	Étude de cas : Projet de gestion du bassin versant de la Drina	20
2.3	Étude de cas : Intégration des mesures d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ce dernier dans la gestion concertée du parc transfrontalier W : Projet « Adapt-W »	21
2.4	Étude de cas : Stratégie et mesures relatives au changement climatique de la Commission du bassin du lac Victoria	22
2.5	Étude de cas sur l'accréditation du FVC : L'OSS et le Mécanisme de consultation du Système aquifère du Sahara septentrional (SASS)	24
2.6	Obligations climatiques pour l'adaptation dans le secteur de l'eau	27
2.7	Étude de cas : Projet d'investissement dans la résilience climatique du bassin du Niger	30
3.1	Étude de cas : Changement climatique et sécurité dans le bassin du Dniestr	42

Figures

1.1	Renforcer la résilience au changement climatique dans les eaux transfrontalières	3
2.1	Dispositif de la finance climatique au niveau mondial	12
2.2	Investissements publics annuels moyens consacrés à l'adaptation, 2015/2016	15
2.3	Engagements dans des obligations vertes, par secteur	28
3.1	Leviers pour une atténuation adéquate des risques dans le cadre de projets de financement vert	41

Tableaux

1.1	Effets constatés du changement climatique	2
1.2	Rôles des OB et des institutions régionales	6
1.3	Difficultés et opportunités des OB en matière de financement climatique	8
2.1	Zones d'impact stratégique du Fonds vert pour le climat	23
2.2	Obligations liées à l'eau par région	27
3.1	Éléments du cycle de projet	38
A.1	Fonds multilatéraux et régionaux dédiés au changement climatique ou à des thèmes en lien avec celui-ci	47

Remerciements

Ce rapport a été préparé par Ana Maria Kleymeyer (auteure principale) avec des contributions de Christina Leb (Banque mondiale, chef d'équipe), Sonja Koeppl (Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe [CEE-ONU]), David Hebart-Coleman (Banque Africaine de Développement [BAD]), Emmanuel Chaponnière (Banque Européenne d'Investissement [BEI]) ainsi qu'Astrid Hillers, Christian Holde Severin et Steffen Brandstrup Hansen (Fonds pour l'Environnement Mondial [FEM]).

Nous remercions tout particulièrement Nathan Engle, Christine Ochieng (Banque mondiale), Frederick Mhina Mngube (Commission du Bassin du Lac Victoria [LVBC]), Fareeha Iqbal (FEM), Ly Thim (Commission du Mékong), Alastair Morrison (Fonds Vert pour le Climat [FVC]), et Édouard Boinet (Réseau International des organismes de Bassin [RIOB]) pour leur relecture de versions précédentes, leurs commentaires et leurs contributions spécifiques.

La traduction en français de la publication a été financée par la Banque Africaine de Développement.

Cette publication s'appuie sur le document de d'information préparé pour l'atelier de formation intitulé « Comment préparer des projets susceptibles d'être financés pour l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers », qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, du 21 au 23 juin 2017, ainsi que sur les discussions et les conclusions de cet atelier.

La formation a été organisée conjointement par la Facilité Africaine de l'Eau (FAE/BAD), la BEI, le RIOB, le Secrétariat de la Convention sur l'eau de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe des (CEE-ONU), la Banque mondiale, les Pays-Bas et la Suisse. La formation s'est déroulée dans le cadre des activités du Réseau mondial des bassins œuvrant pour l'adaptation aux changements climatiques créé par le RIOB et la CEE-ONU.

Cette publication a reçu l'appui du Partenariat mondial pour la sécurité de l'eau et l'assainissement (GWSP). Le GWSP est un fonds fiduciaire multi bailleurs géré par le pôle de Pratiques mondiales sur l'Eau de la Banque mondiale et appuyé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce d'Australie ; la Fondation Bill & Melinda Gates ; le ministère néerlandais du Commerce extérieur et de la coopération au développement ; le ministère des Affaires étrangères de Norvège ; la Fondation Rockefeller ; L'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International ; le secrétariat d'État à l'Économie de Suisse ; la Direction du Développement et de la Coopération Suisse ; Irish Aid ; et le Département du Développement International du Royaume-Uni. La publication a également reçu l'appui du fonds prédécesseur du GWSP, le Programme de partenariat pour l'eau (WPP), un fonds fiduciaire multi bailleurs en faveur de la sécurité de l'eau pour une croissance verte inclusive.

Résumé Exécutif

Le changement climatique accentue les complexités et l'intensité des problèmes de développement liés à l'eau auxquels les pays remédient depuis des décennies grâce aux efforts nationaux et à la coopération transfrontalière. À mesure que la pression sur les ressources en eau s'accroît avec le changement climatique, les systèmes actuels pour gérer ces ressources ne seront plus suffisants. Les populations doivent davantage compter sur les infrastructures hydrauliques et la gestion de l'eau pour répondre à leurs besoins et garantir leur sécurité face à la multiplication d'événements hydrologiques extrêmes et variables, tels que les sécheresses et les inondations. Compte tenu des interconnexions hydrologiques qui relient les territoires, les bassins versants et lacustres transfrontaliers représentent pour les pays un champ d'application géographique logique leur permettant d'atteindre des objectifs de développement communs et de remédier aux difficultés liées à l'eau.

À mesure que les pays intensifient la mobilisation des ressources en vue d'obtenir le financement nécessaire pour faire face aux conséquences du changement climatique, la capacité à préparer des projets bien conçus et susceptibles d'être financés, et ainsi attirer les ressources publiques et privées disponibles de manière limitée, est cruciale. L'évolution rapide du paysage des finances climatiques peut être difficile à naviguer pour différents pays et des organismes de bassins fluviaux. Les approches de groupements par bassin peuvent mobiliser des ressources humaines et financières et procurer de nombreux avantages concomitants.

La coopération transfrontalière est un moyen efficace de gérer les ressources partagées et ainsi promouvoir la résilience au changement climatique et le développement durable. En assurant une large participation des parties prenantes à l'échelle d'un bassin, la coordination entre les institutions et entre les gouvernements, ainsi que l'utilisation efficace de ressources financières limitées, les approches par bassin transfrontalier

peuvent faire progresser les objectifs économiques, environnementaux et sociaux tout en évitant les erreurs d'adaptation qui pourraient sinon se produire suite à la prise de mesures d'adaptation unilatérales. Une coopération pour développer, financer et mettre en œuvre des projets dans les bassins versants transfrontaliers qui intègre les considérations climatiques à la planification du développement durable va au-delà de la simple « adaptation » ; elle vise l'obtention de solutions plus complètes et durables. Cependant, les pays et les organismes de bassin (OB) versant qui font usage d'approches d'adaptation à l'échelle d'un bassin se heurtent souvent à des difficultés pour accéder aux ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de stratégies de développement transfrontalières et multinationales.

Les pays d'un bassin peuvent compléter leurs capacités nationales et leurs ressources financières par l'expérience et les ressources tirées des dispositifs climatiques mondiaux, des financements privés et de l'aide étrangère au développement. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), son réseau de mise en œuvre associé et le vaste éventail d'agences de développement et d'institutions financières internationales soutenant le développement durable, offrent des ressources techniques et financières visant à soutenir les pays développés et les pays en développement en matière de réduction de la pauvreté, de réalisation d'un développement socioéconomique durable et contrer les effets imminents du changement climatique. De plus, l'attention portée par le secteur privé aux conséquences climatiques, ainsi que le financement privé destiné à des projets liés au climat, s'amplifient, en particulier pour les grands projets d'infrastructure. Bien que la disponibilité du financement pour l'atténuation et l'adaptation augmente à l'échelle mondiale, l'accès aux fonds et une mise en œuvre efficace constituent des défis, en particulier en matière d'approches régionales.

La compréhension et la gestion des risques spécifiques et des complexités des projets de bassins versants transfrontaliers sont essentielles pour préparer des propositions de projets susceptibles d'être financés et ainsi attirer des partenaires financiers publics et privés. Les approches transfrontalières représentent des risques supplémentaires pour un projet, telles que l'implication de plusieurs pays, la responsabilité juridique et celle de la mise en œuvre, ainsi que les questions de partage des avantages et des engagements en amont ou en aval. Mais, dans le même temps, le contexte transfrontalier offre des outils de limitation des risques qui ne sont pas disponibles dans les projets n'impliquant qu'un seul pays, en particulier lorsqu'il existe des OB ; ces outils sont notamment les accords de coopération existants, le partage des risques et le potentiel de mobilisation de ressources supplémentaires.

Les mécanismes de financement disponibles pour faire face au changement climatique utilisent différentes procédures et cycles de projet, et tous ne sont pas conçus pour soutenir des approches de développement régionales ou transfrontalières. Un grand nombre de fonds et de sources de financement existants - ceux qui ont été auparavant utilisés pour le financement du développement, ainsi que de nouveaux instruments et fonds créés spécialement pour le financement climatique - sont majoritairement structurés pour financer un pays. Les options de financement destinées aux OB et aux projets à l'échelle d'un bassin sont limitées par rapport à celles destinées à un État particulier. Par exemple, les fonds pour le climat tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) ne sont disponibles que pour les projets approuvés par les Autorités Nationales Désignées (AND) dans le cadre d'un bassin. Pour accéder à ces ressources, les pays partageant des bassins transfrontaliers et des OB doivent utiliser de manière stratégique divers outils, mécanismes et partenariats de développement.

En vue d'accéder aux ressources du financement climatique, les initiateurs de projets - qu'il s'agisse de pays particuliers ou d'OB - doivent étudier les recommandations suivantes pour préparer des propositions de projets

d'adaptation susceptibles d'être financés en ce qui concerne les bassins transfrontaliers:

- **Identifier les défis profonds du changement climatique.** Identifier les vulnérabilités et les raisons du changement climatique - problème induit
- **Assurer l'adaptation au climat-une conception spécifique et un champ d'application.** Identifier et décrire les effets du changement climatique directement remédiés par le projet d'adaptation, en montrant les avantages d'une approche transfrontalière (tels que le partage de données ou les mesures de localisation de pour lesquelles l'effet est optimal).
- **Comprendre le paysage de financement et établir des relations avec des partenaires de financement.** La mobilisation de ressources pour l'adaptation et le renforcement de la résilience dans un contexte transfrontalier nécessitent une solide connaissance de l'ensemble des sources de financement publiques et privées, ainsi que des nombreux fonds et options proposés dans chaque catégorie. L'adéquation des besoins aux sources de financement est un élément essentiel de la planification préalable du projet.
- **Comprendre et suivre les processus de financement avec soin et précision pour garantir l'admissibilité et maximiser les chances de succès.** Bien que de nombreux fonds servent des groupes et questions spécifiques similaires, les critères d'admissibilité et les procédures d'accès au financement varient considérablement et sont souvent complexes.
- **Identifier, communiquer et limiter les risques potentiels.** Pour renforcer l'attractivité financière, identifiez les risques, décrivez comment ils seront atténués et prouvez votre capacité à gérer le projet.
- **Soutenir la planification et l'intégration régionales.** Il faut faire correspondre le financement climatique à la planification existante du bassin versant, car cela est essentiel pour garantir l'efficacité de l'utilisation des ressources et la durabilité à long terme d'un projet.

- **Adapter les projets aux stratégies et politiques existantes en matière de climat et de développement.** Pratiquement tous les bailleurs de fonds exigent que les initiateurs de projets démontrent leur conformité aux politiques existantes.
- **Profiter des avantages concomitants.** Les propositions de projets présentant de nombreux avantages concomitants attirent les financeurs.
- **Pôle de projets dans le bassin pour coordonner des propositions de projets.** Un groupe de projets partageant des caractéristiques géographiques ou thématiques peut être plus simple à gérer pour un bailleur de fonds que de nombreux petits projets.
- **Innover, plaider et faire preuve de souplesse.** Le financement climatique est un domaine relativement nouveau du financement mondial et, c'est pourquoi de nombreux instruments et règlements actuels sont encore en évolution, manquent d'expériences concrètes et offrent donc aux bénéficiaires la possibilité d'influencer les règles et les procédures.

Ce rapport souligne les défis et les opportunités auxquels les pays sont confrontés lorsqu'ils cherchent à accéder à des ressources financières pour s'adapter au climat dans un contexte de bassin versant transfrontalier. Le document explique en quoi le renforcement de la résilience et une approche à l'échelle d'un bassin peuvent permettre à des pays et des OB d'utiliser efficacement les ressources afin d'en tirer les plus grands bénéfices possibles. En décrivant les caractéristiques et les critères

de base nécessaires pour préparer des propositions de projets susceptibles d'être financés, le document cherche à guider ceux qui souhaitent accéder à une subvention ou à un financement à des conditions favorables en faveur de l'adaptation dans des bassins versants transfrontaliers.

Le document permet aux pays partageant des bassins versants transfrontaliers et aux OB de mieux comprendre le paysage du financement climatique et la manière de préparer des projets susceptibles d'être financés. Il explique l'importance d'adopter une approche transfrontalière pour faire face au changement climatique et traite des difficultés et des opportunités pour les OB devant remplir leur mandat dans un contexte de complexités croissantes liées au changement climatique (chapitre 1). Le chapitre 2 décrit les diverses possibilités de financement offertes aux pays partageant des bassins versants transfrontaliers pour faire face à l'adaptation au changement climatique, notamment les fonds mondiaux, le financement issu du secteur privé, le financement national avec des conditions soulignant la façon dont ces sources peuvent également œuvrer de concert. Le chapitre 3 explore les exigences pour l'élaboration des propositions de projets qui sont donc plus susceptibles de recevoir le financement requis. Le document met l'accent sur des projets de bassins versants transfrontaliers susceptibles de recevoir des financements, avec des options et recommandations détaillées que les pays et les OB peuvent prendre en compte à mesure qu'ils progressent dans la planification et la mise en œuvre de leur adaptation.

Abréviations

ABN	Autorité du bassin du Niger
ADB	Banque asiatique de développement
ADT	Analyse diagnostique transfrontalière
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
AND	Autorité nationale désignée
APD	Aide publique au développement
ASAP	Programme d'adaptation de la petite agriculture
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BMD	Banque multilatérale de développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CCF	Fonds pour le changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE-ONU	Commission économique des Nations unies pour l'Europe
CEFPF	Fonds pour le partenariat de financement des énergies propres
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIWA	Coopération dans les eaux internationales en Afrique
COP	Conférence des parties
CRAFT	Fonds pour la résilience et le financement de l'adaptation au changement climatique et le transfert des technologies climatiques
DCE	Directive cadre sur l'eau
EIES	Évaluation de l'impact social et environnemental.
ESMS	Système de gestion des risques environnementaux et sociaux

EURECCA	Projet de renforcement en Ouganda de la résilience des communautés au changement climatique par la gestion intégrée de l'eau et des ressources connexes fondée sur le captage
FA	Fonds d'adaptation
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FCCA	Fonds pour les changements climatiques en Afrique
FCPC	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEM-Eaux internationales	Domaine des eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissement climatique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FPP	Fonds de préparation de projets
FSC	Fonds stratégique pour le climat
FTP	Fonds pour les technologies propres
FVC	Fonds vert pour le climat
GFDRR	Fonds Mondial pour la réduction des risques de catastrophe
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
LVB	Bassin du lac Victoria
LVBC	Commission du bassin du lac Victoria
MIE	Entité multilatérale de mise en œuvre
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
NAPA	
NCCSAP	Stratégie et plan d'action nationaux sur le changement climatique
NEPAD-IPPF	Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure
NIE	Entité nationale de mise en œuvre
OB	Organisme de bassin
ODD	Objectif de développement durable
ODI	Overseas Development Institute
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale

OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PANA	Programme d'Action National d'adaptation
PEID	Petits États insulaires en développement
PIF	Programme d'investissement pour la forêt
PM	Pays membre
PMA	Pays les moins développés
PMAF	Fonds pour les pays les moins avancés
PMD	Pays membre en développement
PMR	Pays membre régional
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPCR	Programme pilote pour la résilience climatique
PPP	Partenariat public-privé
REDD	Réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts
RIE	Entité régionale de mise en œuvre
RIOB	Réseau international des organismes de bassin
SASS	Système aquifère du Sahara septentrional
SCCF	Fonds spécial de lutte contre le changement climatique
SECCI	Initiative sur l'énergie durable et le changement climatique
SFI	Société financière internationale
SOGEM	Société de gestion de l'énergie de Manantali
SREP	Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UN-REDD	Programme des Nations unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts

Chapitre 1

Eau, changement climatique et résilience

L'eau joue un rôle fondamental dans le développement économique, la réduction de la pauvreté, la préservation de la santé humaine et la vitalité des écosystèmes. Sa disponibilité dépend du climat car celui-ci influence le cycle hydrologique. Ainsi, le déclenchement du changement climatique a déjà des conséquences importantes sur les ressources en eau et sur tout ce qu'elles alimentent (voir tableau 1.1). La vulnérabilité au changement climatique augmente avec la pauvreté, les inégalités, une gouvernance défectueuse et d'autres problèmes de développement, auxquels les pays ou les communautés ne sont pas en mesure de se préparer correctement pour limiter les dommages. Ils ne sont alors pas en mesure de se remettre des conséquences de ces dommages. La vulnérabilité est également liée à une plus grande exposition aux changements climatiques ; c'est par exemple le cas pour les communautés sur des terres basses directement affectées par l'élévation du niveau de la mer, les établissements côtiers exposés à des phénomènes météorologiques extrêmes ou les régions arides, déjà soumises au stress hydrique, dans lesquelles la hausse des températures peut aggraver les sécheresses. La vulnérabilité au changement climatique est liée à l'exposition au stress hydrique, aux événements hydrologiques extrêmes et à la capacité de réagir face à la variabilité. Tous les domaines dépendant des ressources en eau sont touchés par le changement climatique, notamment l'agriculture, la biodiversité, la pêche, la sylviculture, l'énergie, l'industrie, le tourisme et la navigation. Par conséquent, la réduction de la vulnérabilité par l'adaptation et le renforcement de la résilience est étroitement liée à la sauvegarde des systèmes économiques et du développement socioéconomique, au renforcement des systèmes de moyens de subsistance en milieu rural et à la réduction de la pauvreté (Banque mondiale, 2018).

En réponse au défi, les pays intègrent le changement climatique dans leurs stratégies nationales, régionales et transfrontalières de gestion des ressources en eau, leur gestion des risques de catastrophe et leurs projets de développement.

Le renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes tributaires des ressources en eau est une des manières les plus efficaces de s'adapter au changement climatique. Le renforcement de la résilience consiste à consolider les pratiques et les systèmes de développement existants afin de prendre en compte les effets du changement climatique et les informations le concernant. Cela consiste notamment à améliorer les systèmes de gestion de l'eau en facilitant l'accès à l'information, en renforçant les capacités des institutions et en développant davantage les infrastructures. Une première catégorie de mesures traite de la capacité à recueillir et à évaluer de manière compétente les informations relatives aux prévisions climatiques et aux effets sur l'eau, telles que les tendances hydrologiques, l'évolution de la qualité de l'eau et les informations météorologiques. De nombreux pays et bassins versants soulignent l'absolue nécessité d'un meilleur accès aux technologies de surveillance combiné à un renforcement des capacités pour produire et utiliser les données pertinentes. Une autre catégorie concerne l'amélioration de la capacité institutionnelle des gouvernements et des organismes de bassin (OB), notamment de meilleures capacités en termes de ressources humaines pour identifier les besoins d'adaptation, préparer et mettre en œuvre les projets, et renforcer l'expertise technique sur des questions essentielles relatives à l'eau, notamment les services liés au climat, l'analyse économique, la planification, l'élaboration de politiques, etc. La troisième catégorie concerne l'amélioration des infrastructures visant à

TABLEAU 1.1. Effets constatés du changement climatique

Systèmes physiques	Systèmes biologiques	Systèmes humains et gérés
Glaciers, neige, glace, pergélisol	Écosystèmes terrestres (par exemple forêts, prairies, lacs, bassins versants)	Production alimentaire
Rivières, lacs, inondations ou sécheresse		Moyens de subsistance
Effets de l'érosion côtière ou de la variation du niveau de la mer	Écosystèmes marins	Santé
		Économies
Effets spécifiques du changement climatique		
Effets sur les ressources en eau ^a : plus grande variabilité ; évolution de la disponibilité de l'eau ; baisse de la qualité de l'eau ; imprévisibilité ; inondation ; sécheresse	Effets sur les régions côtières : érosion des plages, inondation des littoraux ; migration forcée ; productivité et viabilité des écosystèmes côtiers ; détérioration de l'écosystème marin	Effets sur l'agriculture et les terres ^a : baisse du rendement des cultures en raison de la hausse des températures, de la fréquence des sécheresses et des inondations ; hausse des besoins en irrigation ; pâturages insuffisants ou manque d'eau pour les animaux ; insécurité alimentaire
Irrégularité météorologique (besoins de stockage et d'infrastructures)	Effets sur la biodiversité ^a : perte d'habitats et d'espèces terrestres et aquatiques ; changements au sein des zones écologiques ; perturbation de la composition de l'écosystème forestier comme par exemple les feux de forêt ; évolution de l'aire géographique	Impact sur la santé : maladie et mortalité due à une augmentation des maladies infectieuses ; maladie et mortalité liées au climat ; maladie respiratoire liée à la qualité de l'air Effets sociopolitiques ^a : migration transfrontalière due au stress hydrique et à la pénurie alimentaire ; augmentation des conflits au sujet des ressources foncières et hydriques ; vulnérabilité économique

a. Questions ayant une pertinence particulière pour les bassins versants transfrontaliers, en incluant les conséquences en amont et en aval.

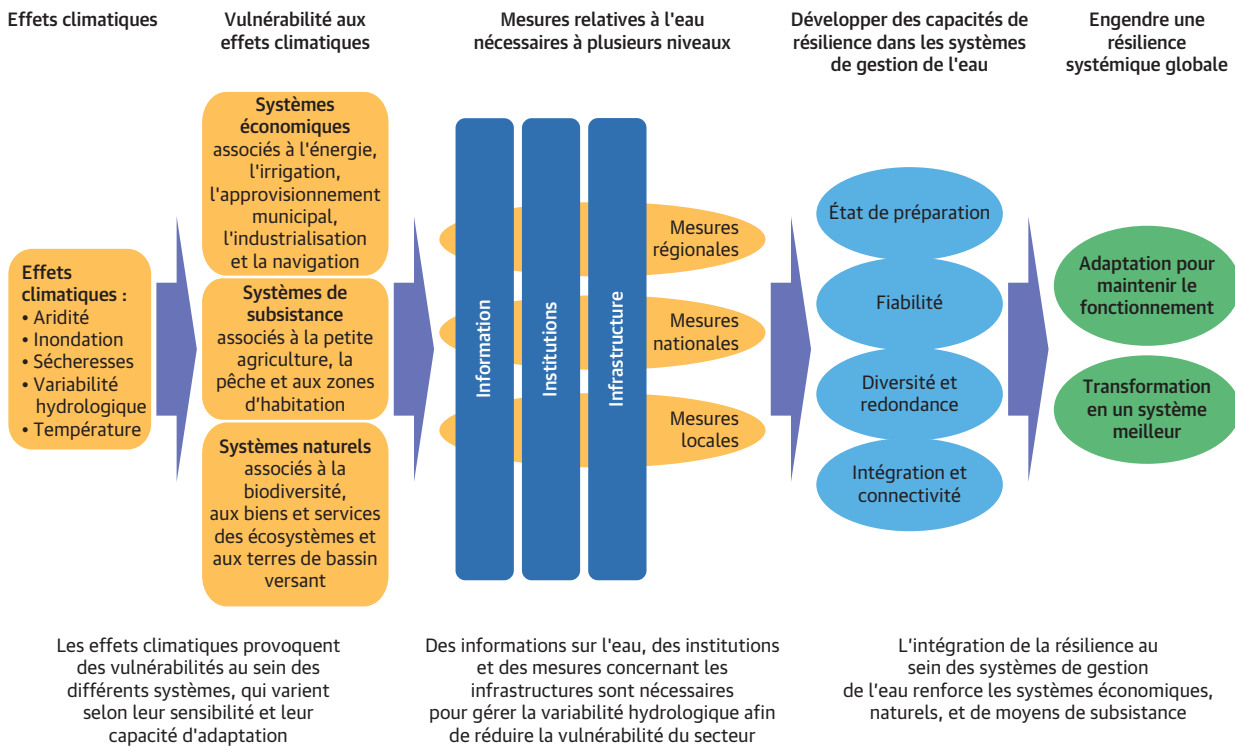
répondre aux besoins d'adaptation, par exemple les infrastructures vertes, la réhabilitation et le renforcement des structures existantes, la mise en place de systèmes d'irrigation et d'approvisionnement en eau résilients ou la gestion de réservoirs complexes polyvalents.

Les bassins versants transfrontaliers fournissent des ressources en eau et des moyens de subsistance vitaux à d'innombrables personnes dans le monde entier. On estime que 60 % des ressources en eau douce mondiales sont transfrontalières et plus de 40 % de la population mondiale vit dans des bassins et des systèmes aquifères transfrontaliers (PNUE, 2016b). Il existe 286 grands bassins versants transfrontaliers dans le monde (PNUE 2016) et près de 600 nappes souterraines identifiées qui traversent des frontières politiques internationales (IGRAC/PHI de l'UNESCO, 2015). Cent cinquante-quatre États possèdent un territoire dans ces bassins, notamment 30 pays dont la totalité du

territoire se situe dans ces bassins versants (Paisley et Henshaw 2013). Compte tenu du nombre de personnes qui seront touchées et de l'ampleur des effets sur la vie, la sécurité alimentaire, les logements et la biodiversité, il est de plus en plus urgent de mettre l'accent sur le renforcement de la résilience aux effets négatifs imminents du changement climatique dans les bassins transfrontaliers ; d'autant plus que la pression et la concurrence pour les ressources en eau s'intensifient avec la poursuite de la croissance de la population mondiale.

Le changement climatique ne représente que l'un des nombreux défis auxquels les bassins transfrontaliers sont confrontés. Les frontières politiques qui traversent un bassin rendent plus difficile la résolution de manière cohérente et intégrée de problèmes qui dépassent ces frontières, tels que la pénurie d'eau, les inondations, les migrations, les épidémies et d'autres problèmes environnementaux ou sociaux.

FIGURE 1.1. Renforcer la résilience au changement climatique dans les eaux transfrontalières



Source : Banque Mondiale 2017a.

Le renforcement de la résilience au changement climatique dans un contexte transfrontalier doit être envisagé dans le cadre plus général de l'amélioration de la gestion des ressources en eau (Banque mondiale 2017a). Le changement climatique constituant une difficulté supplémentaire, des solutions mutuelles sont incontournables si l'on veut satisfaire les besoins en eau à long terme des personnes et de l'environnement (voir la figure 1.1).

1.1 Difficultés et opportunités dans les bassins versants transfrontaliers

Le changement climatique pose des problèmes complexes aux bassins versants transfrontaliers en raison des effets sur l'eau et des mesures d'intervention qui peuvent avoir des conséquences au-delà des frontières nationales. Dans le même temps, le contexte d'un bassin versant transfrontalier fait apparaître à la fois des défis

et des opportunités lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets d'adaptation au changement climatique et de résilience. L'importance du changement climatique dans un contexte transfrontalier va au-delà des effets directs et immédiats sur les communautés, les écosystèmes, les infrastructures et les économies locales et concerne un paysage plus vaste et plus complexe. Dans un contexte transfrontalier, le changement climatique touche une multitude de pays, parties prenantes, économies et systèmes politiques. Les mesures pour faire face aux effets du climat dans un pays peuvent avoir des conséquences multiples et significatives pour les pays voisins, en particulier en termes de sécurité nationale et régionale. Agir uniquement au niveau national limite l'ampleur de la résilience que les pays peuvent instaurer par rapport aux approches transfrontalières. Les stratégies d'adaptation et de renforcement de la résilience doivent nécessairement

comprendre et prendre en compte les aspects transfrontaliers si elles veulent être efficaces, durables et éviter les erreurs d'adaptation. En absence de résilience accrue, les effets du climat vont probablement affecter la sécurité alimentaire, inverser les progrès en matière d'atténuation de la pauvreté et ralentir la croissance économique aux niveaux national et régional.

Si les effets négatifs du changement climatique sur un bassin versant ne sont pas traités de manière coordonnée, le développement socioéconomique peut être menacé et ils peuvent engendrer une nouvelle concurrence, ou intensifier la concurrence existante, ainsi que des conflits au sujet des ressources en eau entre les États riverains. Par exemple, la gestion de l'irrigation en amont peut avoir un effet sur la disponibilité de l'eau pour l'agriculture en aval, la gestion des écosystèmes dans une zone peut entraîner des migrations d'espèces ayant des effets économiques significatifs, ou le manque de préparation aux inondations dans une zone peut faire fuir les investisseurs et contrarier la planification dans une zone voisine. En outre, ces mesures peuvent entraîner des erreurs d'adaptation aggravant les difficultés et les dégâts subis dans les pays du bassin.

Le renforcement d'une résilience intégrée sur l'ensemble d'un bassin favorise l'efficacité de l'utilisation des ressources, tout en évitant les conséquences négatives potentielles de mesures isolées, qui sont réalisées sans une large consultation ou qui ne prennent pas en compte la nature d'interdépendance d'un bassin. Les approches transfrontalières sont fondées sur un tableau géographique complet des effets et fournissent une portée géographique plus étendue en termes de contribution aux solutions. Par exemple, dans les bassins où les tempêtes en amont provoquent des inondations en aval, la surveillance et la gestion d'une augmentation de la charge d'eau en amont peuvent aider à réduire et même à prévenir les dégâts dans les zones en aval. Dans les bassins où la sécheresse touchant une grande partie du fleuve peut affecter la navigabilité et, au en

définitive, interrompre l'approvisionnement en marchandises (nourriture ou carburant, par exemple) des communautés situées en amont dans un pays différent, des mesures visant à garantir la navigabilité ou à proposer des itinéraires de remplacement peuvent être essentielles à la stabilité économique de nombreux pays.

Les mesures visant à protéger le bassin en amont non seulement limitent les effets en aval mais peuvent également avoir des conséquences positives en matière de ressources et de coûts pour les interventions en aval et inversement. Les projets visant à protéger ou à récupérer le couvert forestier en amont peuvent servir à former un réservoir naturel d'eau pour tout le bassin. Ces projets peuvent ainsi prévenir un écoulement rapide et une perte de la couche arable, ainsi que des investissements plus coûteux en infrastructures de protection contre les inondations. La coordination entre les pays partageant des bassins versants transfrontaliers (par exemple par le biais de paiements de services liés aux écosystèmes) peut entraîner d'importantes économies de coûts et une optimisation des avantages en profitant des effets positifs transfrontaliers et de la mise en commun des ressources (Blumstein, 2016). Vu les avantages supplémentaires que présentent les approches transfrontalières, la rentabilité des investissements dans des projets transfrontaliers peut être supérieure à celle des projets ne concernant qu'un seul pays. En agissant à l'échelle d'un bassin, les pays peuvent collectivement affecter les ressources économisées grâce aux investissements à plus grande échelle à l'adaptation préventive et à l'amélioration de la résilience.

L'amélioration de la résilience au niveau transfrontalier est une protection contre les risques financiers car cela permet de répartir les risques dans un contexte financier plus vaste et peut être géré par plusieurs acteurs. Les défaillances du marché ou la faiblesse financière d'un pays sont susceptibles d'être couvertes par les marchés voisins ou par le biais de partenariats internationaux.

Compte tenu de la nature transfrontalière du changement climatique et des ressources en eau, les approches par bassin versant sont essentielles pour faire face de façon efficace et durable au changement climatique tout en maintenant un développement durable. À mesure que les effets du changement climatique s'accroissent, la coopération transfrontalière offre un processus efficace pour utiliser les ressources, institutions et capacités politiques, économiques et techniques en place, afin de remédier à un large éventail de problèmes de développement transfrontaliers et fournir davantage de bénéfices au plus grand nombre (Banque mondiale 2017a). Dans les bassins où des accords transfrontaliers et des organismes de bassins existent, ceux-ci peuvent fournir des cadres institutionnels fiables à partir desquels il est possible d'élaborer et de mettre en œuvre des projets efficaces d'adaptation au climat et de renforcement de la résilience. Les accords-cadres mondiaux, tels que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux administrée par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) et la Convention des Nations unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau non navigables à des fins autres que la navigation, fournissent des cadres intergouvernementaux et des lignes directrices utiles pour l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers. Par exemple, le Secrétariat de la Convention sur l'eau de 1992 administré par la CEE-ONU¹ aide les pays et les bassins à élaborer des évaluations transfrontalières de la vulnérabilité liée à l'adaptation, des stratégies d'adaptation et leur mise en œuvre par le biais de conseils, de projets sur le terrain et d'ateliers mondiaux annuels. Par ailleurs, la CEE-ONU et le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) ont créé un réseau mondial de bassins se consacrant à l'adaptation au changement climatique qui permet aux bassins transfrontaliers de lutter conjointement contre le changement climatique.

1.2 Rôle des OB transfrontaliers

Les OB peuvent aider les pays à s'adapter et à améliorer leur résilience au-delà de ce que chaque pays pourrait réaliser isolément. Les OB peuvent aider à harmoniser les politiques et la planification, à soutenir une mise en œuvre efficace et à éviter les écueils provoqués par les erreurs d'adaptations, lorsque de bonnes intentions ont des conséquences indésirables ou imprévisibles. Par exemple, la participation des OB au processus d'élaboration de plans d'investissement régionaux ou nationaux peut apporter une vision régionale plus large et contribuer ainsi à atténuer les risques et à tirer profit d'opportunités à plus grandes échelles. Dans cet ordre d'idées, de nombreux pays sont en train d'élaborer des plans sectoriels (PS) et des plans d'investissement nationaux ou régionaux (PIN/PIR) pour soutenir la mise en œuvre des contributions nationales déterminées par les pays (CDN) conformément à l'Accord de Paris avec le soutien des organisations internationales et de donateurs dans le domaine du financement climatique. Dans ces projets, la bonne formulation d'une déclaration de gestion des risques liés aux bassins versants transfrontaliers permet de s'assurer que les investissements ultérieurs seront fondés sur de bons renseignements et conformes.

Les institutions régionales sont particulièrement bien placées pour procéder à des évaluations des besoins, au renforcement des capacités, à l'identification et à la préparation de projets, ainsi qu'à la coordination ou à la mise en œuvre, en particulier pour les mesures d'information et de renforcement des institutions (voir figure 1.1). Les infrastructures sont généralement (bien que pas toujours) développées et gérées au niveau national, même lorsque les avantages de l'infrastructure, comme par exemple la structure de gestion des flux, sont partagés par plusieurs pays. Cela dit, certains projets peuvent être mis en œuvre par le biais de mesures nationales et régionales, telles que l'installation et la gestion de stations de surveillance fournissant des informations et une analyse météorologiques. Dans un tel projet, les investissements physiques peuvent être réalisés au niveau national, tandis qu'une institution régionale

peut renforcer les capacités de collecte et de gestion de données, héberger une base de données, fournir des services d'analyse et prendre en charge la diffusion de l'information.

Les OB transfrontaliers sont particulièrement bien placés pour assurer la planification et la mise en œuvre à long terme des projets de renforcement de la résilience. Les OB sont des organismes permanents dotés de structures de gouvernance appuyées par des partenariats intergouvernementaux qui sont souvent internationaux. Ils aident traditionnellement les pays des bassins à planifier et mettre en œuvre à long terme le développement des bassins, et leurs instances décisionnelles fonctionnent dans le respect rigoureux des stratégies nationales et régionales. Le travail dans le cadre de ces stratégies de développement et la conformité à ces dernières permet de tirer parti des ressources, relations et structures de gestion existantes². En tant qu'institutions permanentes dotées d'une personnalité juridique distincte, les OB offrent en outre un niveau supplémentaire de durabilité qui peut atténuer les effets des changements de gouvernement dans tout pays. Ils peuvent veiller à ce que les interventions face au changement climatique aient une perspective à long terme (au-delà de la durée d'une législature ou d'un cycle électoral). Ces caractéristiques appuient les initiatives de renforcement de la résilience nécessaires pour faire face aux effets du changement climatique, aujourd'hui et à l'avenir.

La participation institutionnelle d'un organisme de bassin transfrontalier peut cependant ajouter de la complexité, de la bureaucratie et des risques. La dynamique politique dans un bassin versant commun peut avoir une incidence sur la capacité des OB à fonctionner de manière efficace. La gestion des risques nécessite d'accorder une attention particulière à ces facteurs, de sorte que le fait de disposer d'une agence commune reste un avantage et ne constitue pas une difficulté supplémentaire. Les OB et leurs capacités institutionnelles doivent être renforcés afin qu'ils puissent mettre en valeur de façon efficace les avantages du bassin. Grâce au partage des connaissances, à la planification stratégique, à la

progression de stratégies de développement complémentaires et à la promotion de la prise de décision conjointes, les OB deviennent des structures d'appui essentielles pour faire face au changement climatique.

Le rôle des OB dans le renforcement et l'adaptation de la résilience transfrontalière est variable et polyvalent. Le rôle des OB peut aller du développement d'une compréhension commune des futurs effets sur le climat au soutien des pays en matière de développement de projets susceptibles d'être financés, en passant par la soumission et la mise en œuvre de projets d'adaptation. En tant que coordinateurs, les OB aident à planifier, recueillir des informations et communiquer des informations essentielles sur les questions liées au changement climatique. Ainsi, les projets de renforcement institutionnel confiés aux OB peuvent appuyer la résilience au changement climatique dans tout le bassin (voir tableau 1.2.).

TABLEAU 1.2. Rôles des OB et des institutions régionales

Préparation du projet	Mise en œuvre du projet	Suivi du projet
Consultation des parties prenantes	Engagement des parties prenantes ; renforcement des capacités	Communication ; sondage réalisé auprès des parties prenantes
Évaluations des besoins régionaux	Rapports	Suivi et évaluation
Identification et mobilisation de ressources financières	Coordination des partenaires financiers ; bénéficiaire du financement ^a ; décaissement des fonds ^b	
Recueil d'informations	Gestion de l'information	Données historiques
Évaluation des propositions de projet		Communication
Coordination Pays	Coordination Pays	Coordination Pays
Préparation des documents de projet	Mise en œuvre, si mandaté	Rapports

Remarque : OB = Organisme de bassin.

a. Lorsque l'OB est le bénéficiaire ou l'entité visée par les avantages du projet.

b. Si l'OB a des pouvoirs financiers ou fiduciaires.

Les gouvernements nationaux jouent un rôle essentiel et complémentaire de soutien aux OB en effectuant un travail collectif visant à assurer l'adaptation transfrontalière face au changement climatique. Les mesures et le soutien des gouvernements membres essentiels pour l'OB sont, entre autres, la participation active à la gouvernance de l'OB ; la volonté et les conseils politiques ; l'élaboration d'une politique nationale et régionale ; le plaidoyer sur les questions relevant des OB auprès des pays extérieurs et des partenaires de développement ; la mise à disposition de moyens pour que les OB puissent assumer les responsabilités nécessaires ; la protection des OB contre les transitions ou l'instabilité nationales ; l'élaboration et l'application de cadres réglementaires nationaux pour soutenir la viabilité et la réussite des projets ; et le soutien budgétaire ainsi que l'apport de ressources.

Les OB peuvent recueillir les données factuelles nécessaires à la prise de mesures régionales stratégiques concernant le climat en effectuant un travail d'évaluation du bassin et de préparation à l'investissement. Les

analyses au niveau des bassins confirment la formulation d'un argumentaire plus solide en faveur des investissements dans le cadre de plans sectoriels, nationaux et régionaux, et facilitent un dialogue constructif avec les donateurs potentiels.

Plusieurs bassins transfrontaliers, en particulier ceux qui sont dotés d'organismes de bassin bien établis, ont adopté des approches conjointes pour faire face au changement climatique. Les organismes de bassin agissent en recueillant des données sur le climat, en élaborant des stratégies d'adaptation et en mettant en œuvre des activités sur le terrain. Même dans les bassins sans OB, la coopération en matière d'adaptation au changement climatique est possible ; on peut citer, par exemple, les stratégies d'adaptation transfrontalières dans les bassins versants du Dniestr et du Niémen, en Europe de l'Est, ainsi que dans le bassin du Mékong (voir encadré 1.1). Parfois, le besoin de coopération en matière d'adaptation au changement climatique peut même faciliter la coopération transfrontalière de façon plus générale.

ENCADRÉ 1.1. Étude de cas : Stratégie et Plan d'action d'adaptation au changement climatique pour le Mékong - bassin inférieur du Mékong

- **Bassin inférieur du Mékong partagé par le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viêt Nam**
- **Agences de mise en œuvre : Commission du Mékong**

La Stratégie et le Plan d'action et d'adaptation au changement climatique pour le Mékong (Mekong Climate Change Adaptation Strategy and Action Plan, ou MASAP) 2018-2022 aide les pays membres de la Commission du Mékong (Mekong River Commission, ou MRC) à planifier les mesures de réaction face aux effets transfrontaliers du changement climatique et aux besoins d'adaptation transfrontalière dans le Bassin inférieur du Mékong (Lower Mekong Basin, ou LMB). Approuvé en 2017, le MASAP définit les priorités stratégiques et mesures stratégiques de la MRC au niveau du bassin. Les pays membres ont convenu de mettre en œuvre les sept priorités stratégiques suivantes :

- Intégrer le changement climatique aux politiques, programmes et plans régionaux et nationaux
- Intensifier la coopération et les partenariats régionaux et internationaux en matière d'adaptation

(suite page suivante)

ENCADRÉ 1.1. (suite)

- Préparer différentes solutions d'adaptation transfrontalière tenant compte des disparités entre les hommes et les femmes
- Favoriser l'accès au financement de l'adaptation
- Améliorer le suivi, ainsi que la collecte et le partage des données
- Renforcer les capacités d'élaboration de stratégies et de plans d'adaptation au changement climatique
- Accroître la diffusion de produits de la MRC sur le changement climatique et l'adaptation

Mécanismes de financement

Si le Fonds commun de la MRC mettra en œuvre le MASAP, la MRC identifiera et préparera également des projets communs relatifs à l'adaptation transfrontalière et tenant compte des disparités entre les hommes et les femmes pour traiter les questions relatives au changement climatique dans des zones sensibles qui nécessitent que des mesures urgentes soient prises par deux ou plusieurs pays membres. Les projets communs seront ensuite soumis en vue d'obtenir des partenaires de développement ainsi que des institutions de financement de la lutte contre le changement climatique un financement et un appui à la mise en œuvre.

Source : Timmerman, et al. 2014.

TABLEAU 1.3. Difficultés et opportunités des OB en matière de financement climatique

Difficultés	Opportunités
<ul style="list-style-type: none">• Incertitude concernant l'ampleur et la nature transfrontalières des effets du climat.• Coordination, intégration et alignement de la planification et de la mise en œuvre relatives au bassin sur les priorités nationales, régionales et locales. Cela peut être particulièrement grave dans les grands bassins partagés entre de nombreux pays dont les relations diplomatiques sont délicates.• Ressources limitées et difficultés à allouer des fonds à une institution multi-pays et par le biais de celle-ci.• Bien que les retombées économiques des grands projets polyvalents puissent être considérables, les avantages indirects et ceux relevant de l'intérêt public n'aboutissent pas nécessairement à des flux de revenus directs en mesure de soutenir ces investissements.	<ul style="list-style-type: none">• Les systèmes d'information sur le climat progressent à mesure que les pays partagent leurs ressources et leurs capacités par le biais d'initiatives à l'échelle d'un bassin.• La coopération transfrontalière peut améliorer la coordination de mesures aux niveaux des rivières, des bassins lacustres et des nappes phréatiques, renforçant ainsi les impacts.• L'utilisation stratégique du financement pour des domaines géographiques et thématiques connexes permet une meilleure efficacité lorsque les ressources sont limitées.• Les effets négatifs sur les autres pays riverains et les erreurs d'adaptation de mesures unilatérales peuvent être évitées ou atténuées.• La gestion conjointe des bassins transfrontaliers permet de faire face aux difficultés de façon à fournir des avantages généraux et exponentiels à la région et au-delà, apportant ainsi un bien commun important. Cela est particulièrement vrai dans le cas de l'adaptation et du renforcement de la résilience ; le fait de s'attaquer à la cause est alors une responsabilité partagée et les préjudices évités deviennent des avantages pour tous (SIWI, 2007)^a.

(suite page suivante)

TABLEAU 1.3. (suite)

Difficultés	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Si on les compare à celles des États souverains, les options de financement des OB et des bassins sont limitées par les critères et les règles des institutions de financement. • Les OB peuvent ne pas disposer de sources de revenus suffisantes ou de la personnalité juridique requise pour pouvoir être admissibles à un emprunt. • Le statut juridique peut affecter la capacité d'un OB à recevoir des fonds au nom des pays, en particulier l'accès à un financement concessionnel • Vu les limites de la disponibilité du financement climatique, il existe un risque que les projets initiés par les OB soient perçus comme une « concurrence » par des institutions nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les avantages en termes d'intérêt public placent les initiatives et projets transfrontaliers dans une position privilégiée quant à l'obtention d'un financement public à des conditions favorables/concessionnels, car ils présentent des caractéristiques que les bailleurs de fonds qui accordent ces conditions favorables/concessionnels considèrent comme les plus propices • Les projets et les ressources des bassins transfrontaliers peuvent être utilisés pour compléter l'action menée au niveau national et les budgets limités des OB. • L'étendue géographique de la planification, de la mise en œuvre et du suivi au niveau du bassin correspond logiquement à l'étendue géographique des effets climatiques et est donc à même d'aboutir sur une compréhension des risques et la proposition de solutions potentielles.

Remarque : OB = Organisme de bassin.

a. SIWI 2007.

Certains OB ont élaboré des stratégies et des propositions de projets pour accéder au financement climatique.

Les OB du Danube, du Dniestr, du Mékong, du Niémen, du Nil et du Rhin ont fixé une stratégie d'adaptation transfrontière ; d'autres, comme l'OB de la Save et celui du Tchou et de la Talas, sont en cours d'élaboration de stratégie³. Outre ces stratégies d'adaptation à l'échelle d'un bassin, les organismes de bassin du Niger et du lac Tchad ont élaboré des plans d'investissement de résilience au changement climatique pour permettre une mobilisation stratégique de ressources et un soutien à la mise en œuvre. Néanmoins, de nombreux OB n'ont pas initié de planification de l'adaptation et sont en quête de financement. Dans le cadre de ce travail, les OB sont confrontés à diverses difficultés et opportunités qui sont synthétisées dans le Tableau 1.3.

Notes

1. Voir le site Internet « Convention sur l'eau » de la CEE-ONU, <https://www.unece.org/env/water/>.
2. Les options de renforcement de la résilience au changement climatique seront considérablement réduites si elles se limitent à des

mesures entreprises isolément par les pays, et sont soumises à un risque d'investissement contre-productif lorsqu'elles sont envisagées à l'échelle régionale (Banque mondiale 2018).

3. De nombreuses stratégies d'adaptation transfrontalière de bassins versants existent ou sont en cours de développement, notamment la Stratégie et plan d'action d'adaptation pour le Mékong : objectifs et feuille de route (Mekong Adaptation Strategy and Action Plan: Objectives and Roadmap), <http://www.mrcmekong.org/assets/Publications/Events/2nd-CCAI-Forum/5-5-Mekong-Adaptation-Strategy-and-Action-Plan.pdf>; le Cadre stratégique pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin du Dniestr (Strategic Framework for Adaptation to Climate Change in the Dniester River Basin), https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2016/wat/04Apr_6-7_Workshop/Strategic_Framework_Dniester_draft_translation_Engl.pdf; le Cadre stratégique pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niémen (Strategic Framework for Adaptation to Climate Change in the Neman River Basin), https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2016/wat/04Apr_6-7_Workshop/Strategy_of_Adaptation_to_Climate_Change_ENG_for_print.pdf; la Stratégie d'adaptation au climat du bassin du Danube (Danube River Basin Climate Adaptation Strategy, 2012), https://www.icpdr.org/main/sites/default/files/nodes/documents/icpdr_climate-adaptation-strategy.pdf; la Stratégie de changement climatique pour le bassin du Nil (Climate Change Strategy for the Nile Basin), <http://nileis.nilebasin.org/system/files/23.10.13%20climate%20change%20strategy.pdf>; la Stratégie d'adaptation au changement climatique pour le bassin du Rhin (Climate Change Adaptation Strategy for the Rhine River Basin), <https://www.riob.org/fr/file/290577/download?token=jY1aoNAN>; le Plan d'adaptation pour l'eau et le climat dans le bassin de la Save (Water and Climate Adaptation Plan for the Sava River Basin), <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/22944>.

Chapitre 2

Accès au financement pour les initiatives d'adaptation transfrontalière et de résilience au changement climatique

Les coûts de l'adaptation au changement climatique et du renforcement de la résilience augmentent chaque année depuis l'apparition du changement climatique. Selon le *Rapport sur le manque de financement pour l'adaptation* (PNUE 2017), le coût de l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement pourrait atteindre entre 280 et 500 milliards d'USD par an d'ici 2050, un montant quatre à cinq fois supérieur aux estimations précédentes.

La disponibilité du financement pour le changement climatique augmente dans le monde entier, mais l'accès aux fonds et la mise en œuvre ne sont pas simples, même pour les pays pris isolément, et la demande dépasse la disponibilité actuelle et prévue. Les ressources nécessaires pour faire face au changement climatique sont disponibles via les fonds pour le climat, les banques de développement multilatérales et les partenaires de la coopération au développement. Bien que les pays développés aient mobilisé des fonds importants pour soutenir l'action climatique, conformément à leurs obligations en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), les financements actuels sont bien en deçà de ce qui est nécessaire pour protéger les populations et appuyer les efforts d'adaptation de façon adéquate. Les pays en développement devront trouver des ressources supplémentaires pour accéder aux fonds existants, profiter de nouveaux financements et travailler de manière stratégique avec les plans, budgets et ressources de développement nationaux et régionaux afin de répondre à des besoins croissants.

Bien que le financement climatique soit proposé aux pays pour les activités d'atténuation comme pour celles d'adaptation, le contexte des bassins versants transfrontaliers nécessite souvent des approches sur mesure qui ne correspondent pas nécessairement aux approches les

plus courantes d'accès au financement. Les sources de financement existantes ont des procédures et des cycles de projet distincts, et bon nombre n'envisagent pas de financer des projets qui dépassent les frontières internationales. Les projets d'adaptation des bassins versants transfrontaliers présentent néanmoins de nombreux avantages ; les donateurs et initiateurs de projets doivent faire preuve de persévérance afin de trouver des solutions et s'assurer que ces projets reçoivent un soutien. Tout d'abord, il est essentiel de comprendre comment un projet d'adaptation transfrontalière peut être susceptible d'être financé. Qu'est-ce qui assurera le financement du projet et la réussite de sa mise en œuvre ? Le développement de projets susceptibles d'être financés dans un contexte transfrontalier nécessite une compréhension des sources disponibles. Les décideurs politiques et les autres parties prenantes doivent également répondre aux exigences du projet, formuler et être au fait des risques spécifiques liés à chaque bassin, être conscients du contexte politique et prendre en compte les responsabilités relatives à l'appropriation et à la mise en œuvre durant tout le cycle du projet.

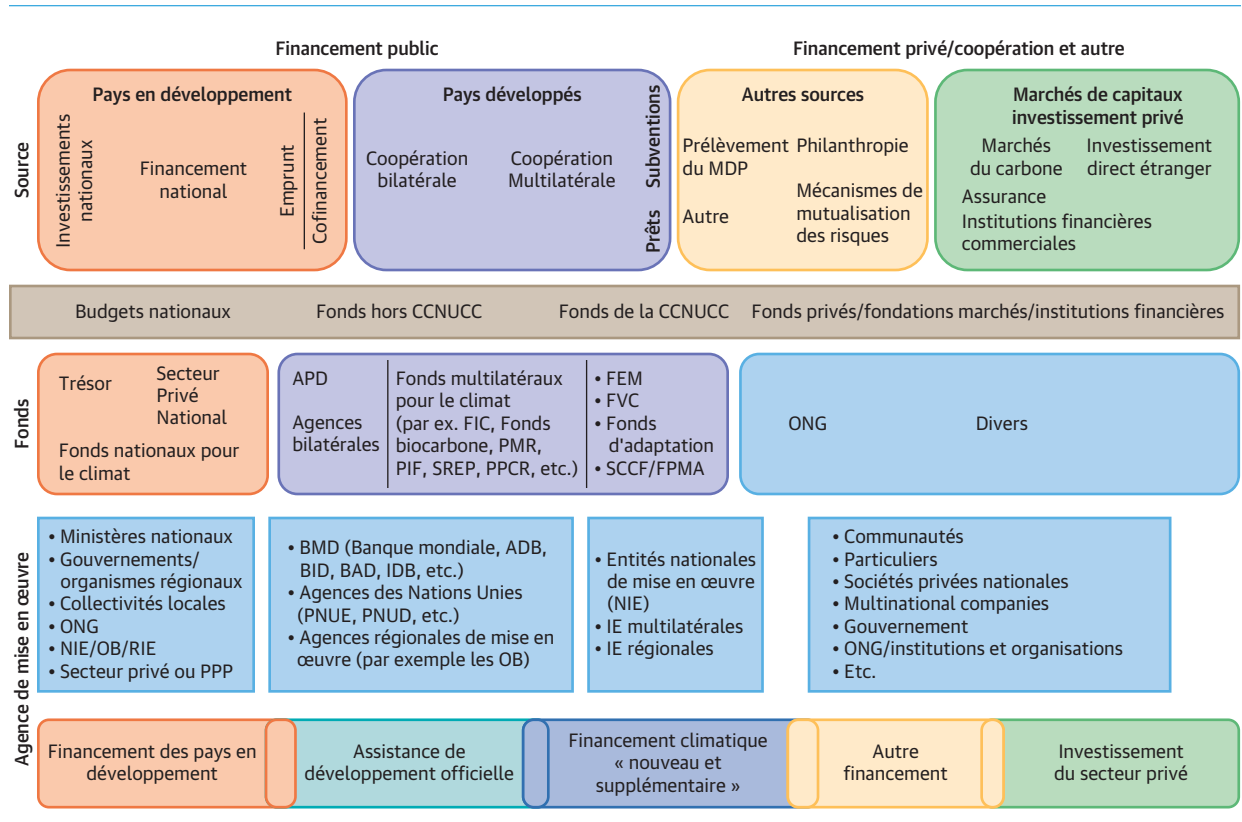
Il existe des exemples d'approches à la fois pratiques et novatrices pour accéder à un financement et l'assurer dans un contexte transfrontalier. Les OB doivent rester optimistes face à une situation en matière de financement en évolution qui, malgré des difficultés inhérentes, offre un moyen efficace et efficient d'obtenir des résultats en termes d'adaptation au climat. Les règles et procédures administratives d'une institution peuvent exclure ou défavoriser les projets multinationaux, ou les charges administratives supplémentaires liées à de tels projets peuvent dissuader une institution de les envisager. Cependant, compte tenu des bienfaits pour l'intérêt général, les OB ou les pays riverains agissant

conjointement doivent être capables de plaider de façon convaincante en s'appuyant sur les avantages des approches transfrontalières afin de surmonter ces obstacles. Lorsqu'un financement direct d'un OB n'est pas possible, ou lorsque les sources de financement ne financent que des projets liés à un seul pays, des solutions créatives sont possibles. Par exemple, l'OB peut fournir un soutien administratif, une coordination de la mise en œuvre ou remplir des rôles similaires, tandis que le financement provient de certains pays riverains qui jouent le rôle d'exécutants.

2.1 Coopération internationale et finance climatique

Un dispositif croissant de coopération mondiale en matière de lutte contre le changement climatique assure un soutien financier aux pays en développement (voir la Figure 2.1). L'accès à ces fonds et leur utilisation de façon efficace posent toutefois des difficultés étant donné la multiplicité des fonds et des procédures et les capacités de préparation et d'absorption des pays en ayant besoin. Puisque les besoins et les demandes dépassent

FIGURE 2.1. Dispositif de la finance climatique au niveau mondial



Sources : Adapté and simplifié, tiré de ODI/HBS 2016, Buchner et al. 2017, et WRI, <https://www.wri.org/resources/charts-graphs/global-architecture-climate-finance>.

Remarque : ADB = Banque asiatique de développement ; BAD = Banque africaine de développement ; PIF = Programme d'investissement pour la forêt ; FVC = Fonds vert pour le climat ; FEM = Fonds pour l'environnement mondial ; BID = Banque interaméricaine de développement ; IDB = Banque islamique de développement ; EM = entité de mise en œuvre ; FPMA = Fonds pour les pays les moins avancés ; BMD = banque multilatérale de développement ; ONG = organisation non gouvernementale ; NIE = entité nationale de mise en œuvre ; APD = aide publique au développement ; PPCR = Programme pilote pour la résilience climatique ; PMR = Partenariat pour la préparation au marché ; PPP = partenariat public-privé ; OB = Organisme de bassin ; RIE = Entité d'exécution régionale ; SCCF = Fonds spécial de lutte contre le changement climatique ; SREP = Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu ; PNUD = Programme des Nations unies pour le développement ; PNUE = Programme des Nations unies pour l'environnement ; CCNUCC = Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique.

largement le financement disponible, les décideurs doivent trouver des approches efficaces et rentables qui augmentent l'impact et la durabilité du financement. La coopération internationale pour faire face au changement climatique ne couvre qu'une partie des financements nécessaires pour renforcer la résilience. Les pays devront donc avoir accès à davantage de financements privés et à des conditions favorables susceptibles de dépasser les strictes limites du financement climatique afin de répondre à leurs besoins de développement.

La finance climatique vise à soutenir soit des activités qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (atténuation), ou des stratégies et des actions qui aident à prévenir et à répondre à l'impact du changement climatique (adaptation). La finance climatique concerne les études, les subventions pour la préparation de projets, les activités permettant la mise en œuvre, les investissements à petite ou grande échelle, la création et le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'approvisionnement ou autres mesures d'atténuation ou d'adaptation et leurs moyens de mise en œuvre, entre autres. Outre le financement de l'adaptation aux effets, depuis 2016, la finance climatique prend également en compte les pertes et dommages liés aux effets du changement climatique que certains pays en développement subissent déjà. Le Mécanisme de Varsovie sur les pertes et dommages¹ est une initiative de la CCNUCC visant à améliorer les connaissances, les mesures et l'appui apportés aux pays en développement les plus vulnérables, en ce qui concerne notamment les questions de financement. Le financement pour pertes et dommages n'a toujours pas été concrétisé (Durand *et al.* 2016).

Chaque fonds, bailleur de fonds ou donateur applique des règles et procédures différentes qui doivent être suivies lors d'une demande de financement et de la mise en œuvre d'un projet. Les niveaux d'autonomie de l'entité d'exécution diffèrent en conséquence. Le financement de l'adaptation et de la résilience peut prendre de nombreuses formes et provenir de sources diverses. Le pays dispose de la plus grande autonomie possible

lorsqu'il utilise des budgets nationaux pour financer l'adaptation. Une marge d'autonomie élevée est également maintenue par le biais de l'« accès direct », qui n'est possible que pour un nombre limité de fonds, comme cela est expliqué dans les sections suivantes. En revanche, dans le cadre d'un financement bilatéral et multilatéral, les bailleurs de fonds interviennent de manière importante à toutes les étapes du cycle du projet. Le financement privé et non gouvernemental entraîne aussi généralement un niveau élevé d'implication des bailleurs de fonds en termes de prise de décision et de mise en œuvre, tout comme dans le cas du financement mixte qui implique plusieurs sources de financement. L'autonomie et l'implication ont tous deux des avantages et des inconvénients.

Un bénéficiaire devrait examiner attentivement ses besoins et circonstances projet par projet lors de l'identification de la source de financement appropriée. Le niveau d'autonomie des institutions transfrontalières et leur accès à diverses sources de financement dépendront du mandat et des ressources octroyées à l'OB par ses États membres. Par conséquent l'évaluation du mandat existant de l'OB, des ressources et du statut juridique, et la façon dont ces éléments peuvent influencer sur l'admissibilité au financement, constitue une première étape utile pour orienter la discussion entre les pays membres quant à la source de financement pour l'adaptation.

Les projets susceptibles d'être financés dans le contexte du « financement climatique » au niveau mondial nécessitent :

- Un lien clairement formulé avec les effets du changement climatique
- Une connaissance et un strict respect des procédures de financement
- Un financement complémentaire (parfois), par exemple par le biais du cofinancement ou du financement groupé ou mixte provenant d'autres sources

Les processus de développement des plans nationaux d'adoption (PNA) et des contributions déterminées au niveau national (CDN) permettent aux pays d'évaluer les coûts des projets, d'estimer les budgets nécessaires et de commencer à élaborer des propositions de projets pour les questions prioritaires. Les PNA et les CDN, issus du processus de la CCNUCC, orientent les pays lors de la planification et de la mise en œuvre des actions face au changement climatique. La plupart des pays disposent déjà de stratégies et de plans d'adaptation nationaux en place ou en cours d'élaboration. Bien que les financements pour la préparation des PNA et des CDN soient facilement accessibles pour la plupart des pays en développement, ceux destinés à la mise en œuvre des projets d'adaptation et d'atténuation sont octroyés projet par projet et s'appliquent à un ou plusieurs des fonds à disposition.

La plupart des pays intègrent également des considérations climatiques tout au long de leur large planification nationale et de développement de stratégies ; Toutefois, cela ne tient pas toujours compte des aspects transfrontaliers de l'adaptation. Le processus d'intégration est essentiel car il permet aux ministères des Finances d'inclure dans la planification budgétaire à court et à long terme les coûts liés au climat. Cela permet également d'inclure des facteurs de vulnérabilité au climat dans les différents ministères sectoriels et dans les discussions avec les partenaires de développement. La prédominance nationale de ces approches et processus ont tendance à ne reconnaître ni la nature transfrontalière des effets climatiques, quand c'est pertinent, ni les opportunités que procure un OB pour obtenir un impact plus important et plus efficace. Par conséquent, il incombe souvent aux OB ou aux ministères de l'Eau, qui y sont habituellement représentés, de plaider pour une approche transfrontalière du développement de projets.

2.2 Financement et investissement disponibles pour l'adaptation et le renforcement de la résilience

Un tableau plus clair de la finance climatique disponible peut mieux orienter les décideurs et les investisseurs aux

niveaux national, régional et des bassins. Une bonne connaissance de l'ensemble des institutions financières, notamment leurs priorités et leurs procédures, est primordiale pour l'élaboration d'un portefeuille financier équilibré, en particulier pour les projets d'adaptation à grande échelle tels que les barrages, les infrastructures d'irrigation ou les systèmes météorologiques. La majeure partie du financement pour l'adaptation dans les pays en développement passe par le biais de mécanismes bilatéraux, régionaux ou multilatéraux. Ces mécanismes sont similaires aux mécanismes d'aide au développement traditionnels, mais la différence réside dans l'approche de financement de chaque fonds et dans le cycle de projet propre à chaque institution. Les mesures d'atténuation, en revanche, sont principalement financées par des financements privés et, dans une moindre mesure, par des financements publics et à des conditions favorables qui servent à ancrer et à exploiter les investissements privés de plus grande importance. Les investissements qui y sont consacrés ont atteint 437 milliards d'USD en 2015, dont 66 % sous forme de financement privé, et ont diminué à 383 milliards d'USD en 2016. Pour 2015-2016, dans les pays en développement, 79 % des financements ont été obtenus dans le pays où ils ont été dépensés, et la tendance à la hausse des investissements réalisés au niveau national est constante (Buchner *et al.* 2017). En prévision de l'Accord de Paris, les institutions financières multilatérales de développement se sont engagées à intensifier leur financement climatique, avec des objectifs allant de 25 à 40 % de la totalité de leurs activités d'ici 2020. Au début de 2017, ces institutions avaient collectivement atteint plus des trois quarts de ces objectifs (Banque mondiale, 2017c).

Les financements publics et privés pour les projets d'adaptation sont une infime proportion du financement climatique global ; toutefois, les négociations mondiales laissent envisager un intérêt grandissant, en particulier à la lumière de l'augmentation des effets climatiques et des alertes des scientifiques. Des études indiquent que

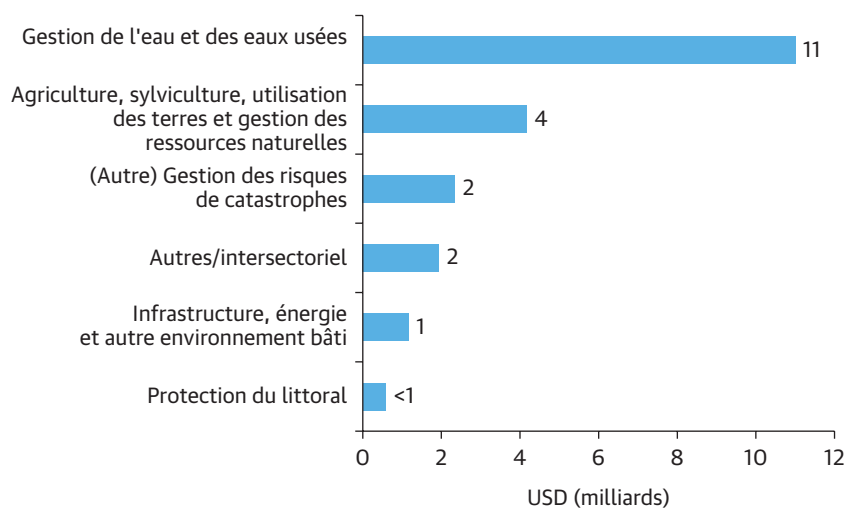
le financement de l'adaptation a légèrement diminué pour atteindre 16 % du financement climatique global en 2016, ce qui représente 26 milliards d'USD d'investissements. Il convient de remarquer que, parmi tous les secteurs concernés par l'adaptation, la gestion de l'eau et des eaux usées a reçu 51 % des financements publics mondiaux en 2015/2016 et les investissements nationaux dans ce secteur ont dépassé de loin tous les autres secteurs (Buchner *et al.* 2017 ; voir la Figure 2.2). Les récentes catastrophes liées au climat dans le monde (telles que les ouragans Harvey, Maria et Irma, dont le coût a dépassé 300 milliards d'USD) poussent les gouvernements à investir dans des mesures préventives et l'amélioration de la résilience.

Le financement pour l'adaptation et la résilience dans le contexte d'un bassin versant transfrontalier se présente sous forme de subventions ou de prêts par le biais de sources de financement telles que les banques de développement multilatérales, les fonds mondiaux pour le climat, les institutions de financement internationales, les donateurs bilatéraux et les partenaires privés. Chaque source de financement dispose de ses propres procédures de financement et cycles de projet, ce qui peut compliquer l'accès au financement pour les pays

et les OB. Pour faciliter la mobilisation des ressources dans un contexte transfrontalier, les OB doivent, si possible, employer des experts dédiés au financement climatique qui connaissent l'éventail des sources de financement, comprennent les procédures et tissent des relations avec les donateurs et les partenaires financiers. Ces experts du financement ont besoin de l'appui d'équipes techniques composées d'experts de gouvernements nationaux, de scientifiques, d'organisations non gouvernementales (ONG) (des universités ou des instituts de recherche par exemple) et d'autres partenaires régionaux ou internationaux. Ces équipes peuvent apporter leur soutien de manière constructive aux étapes pertinentes du cycle de projet (par exemple pour les analyses des besoins, les évaluations et le suivi) et à la réussite du projet de bout en bout. Le Tableau A.1 énumère les sources de financement les plus usuelles pour l'adaptation au changement climatique présentant un intérêt pour les bassins transfrontaliers.

Les institutions multilatérales telles que la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les banques régionales de développement disposent de fonds spécifiques pour le climat, dont certains sont

FIGURE 2.2. Investissements publics annuels moyens consacrés à l'adaptation, 2015/2016



Source: Buchner *et al.* 2017.

accessibles aux institutions transfrontalières. Certains fonds multilatéraux pour le climat ne se consacrent qu'aux subventions, tandis que d'autres fournissent à la fois des subventions et des prêts à des conditions favorables. Certaines institutions de financement, telles que la Banque africaine de développement (BAD), accordent une priorité particulière aux projets pour le climat conformes aux PNA ou CDN d'un pays. Par ailleurs, la plupart des donateurs bilatéraux disposent de fonds spécifiques pour la lutte contre le changement climatique dotés de niveaux de financement réservés, de modalités et de procédures de financement spéciales et souvent d'exigences particulières pour chaque type de projet. Les cycles de projet varient d'une institution à l'autre, en particulier pour ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

L'accréditation permettant aux pays ou aux institutions de recevoir, gérer ou mettre en œuvre un financement climatique est parfois exigée et peut être complexe ; elle nécessite de porter une attention particulière aux coûts et aux avantages. Dans la plupart des cas, l'accréditation permet à un pays ou à une organisation un accès direct, ce qui permet une meilleure appropriation et de plus grands avantages financiers.

2.3 Financement et fonds pour le climat découlant de la Convention des Nations Unies sur le climat

Le financement de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets est l'un des engagements spécifiques pris par les pays développés envers les pays en développement au titre de l'Article 4 de la CCNUCC. Cette section décrit les principaux mécanismes de financement mis en place par des accords conclus en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). Contrairement à l'aide publique au développement (APD), cette catégorie de financement climatique provient d'une obligation aux termes d'un traité et est, en tant que telle, dotée de règles et de modalités convenues par tous les États membres. Le financement de la

lutte contre le changement climatique en vertu de la CCNUCC repose sur l'engagement des pays développés à soutenir l'atténuation et l'adaptation dans les pays en développement. Il existe des financements pour le changement climatique qui ne sont pas issus de ces obligations ou ne sont pas comptabilisés dans ces dernières. Il existe une quantité importante de financements publics, privés et à des conditions favorables pour des projets de lutte contre le changement climatique qui ne sont ni liés ni régis par les accords internationaux sur le climat. Il est utile de comprendre la base juridique et les moyens d'obtenir un financement dans le cadre des accords mondiaux sur le financement climatique afin de les distinguer des autres sources de financement et pouvoir ainsi mobiliser toutes les ressources potentielles, en les combinant de façon stratégique si nécessaire dans un contexte transfrontalier.

La CCNUCC spécifie dans quel cas les ressources couvriront le coût total (dans le cas des obligations de rapport en vertu de la Convention) et dans quel cas elles couvriront les « coûts supplémentaires ». Sur la base de la méthodologie de la CCNUCC, les coûts supplémentaires représentent la différence entre une solution moins coûteuse, plus polluante pour l'atmosphère, et une solution plus respectueuse du climat ou plus résiliente (et souvent plus coûteuse)². La « totalité des coûts convenus », en revanche, couvre la totalité du coût d'un projet sur le climat. L'article 4.3 de la CCNUCC définit les projets relevant du Mécanisme de financement qui bénéficient d'une prise en charge des coûts supplémentaires ou de la totalité des coûts.

La CCNUCC a créé un Mécanisme financier pour fournir les ressources financières convenues aux pays en développement. Toutes les décisions relatives aux politiques, règles, priorités et critères d'admissibilité liées au Mécanisme sont prises par la Conférence des Parties (CP), qui se réunit chaque année et prend des décisions relatives au fonctionnement du Mécanisme. En 1994, le FEM est devenu l'organe opérationnel de ce mécanisme. Les pays ont initialement créé trois fonds

spéciaux : le Fonds spécial de lutte contre le changement climatique (SCCF), le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), et le Fonds d'adaptation (AF), tous gérés par le FEM, pour appuyer les projets relatifs au climat. Le Fonds vert pour le climat (FVC), une entité opérationnelle supplémentaire, a été établi en 2010. En 2015, il a reçu le mandat d'être un instrument de l'Accord de Paris³.

2.3.1 Fonds pour l'environnement mondial

Le FEM est l'une des principales institutions qui financent actuellement les bassins versants transfrontaliers. Il sert de mécanisme financier pour la CCNUCC, ainsi que pour d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) d'importance, et gère le financement réservé à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, notamment le SCCF et le FPMA. Les secteurs prioritaires sont l'agriculture, la gestion des ressources en eau, les infrastructures et la santé.

Pour être admissibles au financement climatique du FEM, les projets ou programmes potentiels doivent remplir différents critères. Les pays promoteurs de projet doivent avoir ratifié la CCNUCC, être membres de la Banque mondiale ou être admissibles à l'assistance technique du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Le projet doit entrer dans le cadre d'au moins une des stratégies de domaine d'intervention du FEM : la biodiversité, les eaux internationales ; la dégradation des sols, les produits chimiques et déchets, ainsi que l'atténuation des effets du changement climatique ou des questions communes telles que la gestion durable des forêts. Le FEM ne peut couvrir que les financements sous forme de subvention ou à des conditions favorables qui sont *nouveaux et supplémentaires* relatifs aux *coûts supplémentaires convenus* visant à obtenir des « avantages environnementaux mondiaux » dans les domaines d'intervention du FEM. Les promoteurs doivent démontrer de façon qualitative, et non quantitative, qu'un projet est susceptible de générer des avantages

environnementaux au niveau mondial (FEM 2007)⁴. Les bassins versants transfrontaliers ont de toute évidence un avantage stratégique à cet égard en raison des niveaux d'avantages concomitants en matière d'approvisionnement en eau, de qualité de l'eau, d'écosystèmes, de sécurité alimentaire, entre autres. Les exigences supplémentaires pour les projets du FEM sont qu'un projet doit faire preuve d'une appropriation par le pays ; il doit correspondre aux priorités nationales en matière de développement durable, impliquer une participation importante des parties prenantes au niveau national et être porté par un pays tant à l'étape de la proposition qu'à celle de la mise en œuvre.

Le cycle de projet du FEM comprend quatre phases : développement du concept de projet ; préparation du projet ; évaluation du projet ; approbation du projet et supervision de sa mise en œuvre, notamment son achèvement et son évaluation. Les agences du FEM accréditées préparent et mettent en œuvre la plupart des projets, sauf dans le cas des fonds spéciaux admissibles au financement direct⁵. Il existe quatre types de projets :

- Les grands projets d'un montant supérieur à 2 millions d'USD passent par toutes les phases du cycle de projet du FEM et sont approuvés par le conseil d'administration.
- Les projets de taille moyenne de moins de 2 millions d'USD peuvent faire l'objet d'une procédure accélérée et dans ce cas l'approbation est déléguée au DG.
- Les activités porteuses bénéficiant de moins de 450 000 USD en fonds du FEM font également l'objet d'une procédure accélérée pour laquelle l'approbation a été déléguée par le conseil d'administration au DG, tandis que celles d'un montant supérieur à 450 000 USD suivent le cycle normal du projet.
- Les approches par programme s'efforcent d'obtenir un impact durable et à plus grande échelle sur l'environnement mondial par le biais de stratégies à

moyen et long terme qui respectent les plans nationaux et régionaux. Tout groupe partie prenante, notamment les pays, les agences du FEM ou les organisations de la société civile, peut aspirer à un financement par programme, à condition de proposer « un renforcement de la responsabilisation et de la supervision ». Tout en renforçant l'appropriation par les pays, ces projets visent à mobiliser des ressources auprès d'autres partenaires financiers.

Selon le FEM (2010, 8) : « Les cadres de programme

offrent une plus grande flexibilité en matière de conception de programme. Ils ont recours à une échéance d'engagement d'un Document-cadre de projet (PFD) [Project Framework Document] plutôt qu'au plan du moment fixé par un pays. Grâce à cette marge de manœuvre, ils permettent aux promoteurs d'élaborer des concepts de projet **pendant** la mise en œuvre du programme plutôt que de tout élaborer à l'avance. Il existe des directives spécifiques indiquant les procédures de soumission, et de nouvelle soumission, les programmes, notamment les « Approches intégrées » [l'accentuation est ajoutée]. Cette approche offre une opportunité potentielle aux organismes de bassin versant transfrontalier. »

Outre son mandat de mécanisme de financement pour les AME d'envergure, le FEM finance des projets qui génèrent d'autres avantages environnementaux au niveau mondial, notamment l'amélioration de la gestion des eaux transfrontalières. Le FEM est le mécanisme de financement sous forme de subventions de la collaboration plurinationale dans les domaines de l'eau et des océans le plus important. Les projets associent souvent des gouvernements, le secteur privé, des ONG et des institutions multilatérales. Les agences de mise en œuvre du FEM – qui comprennent des agences des Nations unies (telles que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], le Programme de développement des Nations unies pour le développement [PNUD] et le Programme des

Nations Unies pour l'environnement [PNUE]), des banques internationales et régionales de développement et des ONG accréditées – aident les pays ou les bassins à élaborer et à mettre en œuvre des projets. Le FEM exige un cofinancement de la part des initiateurs de projets ou d'autres sources, qui peut prendre la forme de prêts supplémentaires, de subventions d'organismes bilatéraux, de financements du secteur privé ou de contributions en nature. Le FEM, comme la plupart des institutions multilatérales, dispose d'une stricte politique de sauvegarde environnementale et sociale, qui fait partie des critères d'accréditation des agences du FEM. L'expérience unique du FEM dans tous ses domaines d'intervention, notamment le changement climatique et les eaux internationales, en fait un partenaire intéressant pour le financement de projets d'adaptation de bassins versants transfrontaliers (voir l'exemple présenté dans l'encadré 2.1).

Le FEM a financé environ 1,6 milliard d'USD de subventions consacrées à des mesures d'adaptation réduisant la vulnérabilité aux effets indésirables du changement climatique. En termes de projets d'atténuation, il aurait généré 38,3 milliards d'USD d'investissements dont 4,2 milliards d'USD d'investissement propre, tandis que le FPMA et le SCCF ont respectivement mobilisé 5 milliards et 2,6 milliards d'USD.

2.3.2 Fonds spécial de lutte contre le changement climatique et Fonds pour les pays les moins avancés

Le SCCF soutient l'adaptation et finance des projets de transfert de technologie et d'atténuation dans certains secteurs. Les projets doivent être (i) portés par un pays, rentables et intégrés dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté ; et (ii) prendre en compte les communications nationales ou les Programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) ainsi que d'autres études et informations pertinentes. Le SCCF soutient des projets d'adaptation dans les pays en développement concernant les aspects suivants : (i) gestion des ressources en eau ; (ii) gestion des

ENCADRÉ 2.1. Étude de cas : Renforcer la coopération plurinationale en matière de gestion conjointe des eaux de surface et souterraines dans les bassins versants transfrontaliers du Boug et du Niémen et les systèmes de nappes phréatiques sous-jacents

FEM-Eaux internationales, num. 9767 ; financement par subvention du FEM : environ 3 millions d'USD

Le projet proposé aide la Biélorussie et l'Ukraine à (i) joindre leurs efforts à ceux de la Pologne et de la Lituanie afin de parvenir à une compréhension commune des ressources en eau des bassins communs, des pressions et des facteurs de changement existants ayant des conséquences sur la durabilité des ressources et des écosystèmes dépendants, en particulier l'accroissement de la variabilité et du changement climatique, et de s'orienter vers une planification et une gestion communes des bassins ; (ii) parvenir à un accord sur les réformes politiques, juridiques et institutionnelles, ainsi que sur les investissements visant à améliorer la sécurité de l'eau et la résilience aux effets de la variabilité et du changement climatique, et renforcer la durabilité des ressources en eau douce transfrontalières et des écosystèmes dépendants dans les bassins du Boug et du Niémen ; et (iii) accélérer les processus de transformation en testant au moyen de projets pilotes des solutions de gestion conjointe, ainsi qu'en consolidant la coordination et la coopération transfrontalières. Le projet aidera également les pays à mettre en œuvre la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne (DCE UE) et la Convention sur l'eau de 1992 administrée par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU).

L'Analyse diagnostique transfrontalière (ADT) intégrera une approche intersectorielle complète d'analyse des ressources en eau douce dans leur ensemble (eaux de surface et souterraines), ainsi qu'une approche selon de nombreux angles d'utilisation et interactions et selon des scénarios d'évolution future du climat. Cette approche répond aux priorités énoncées dans la Stratégie du document GEF-6 IW du FEM sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que sur les conflits liés au partage de l'eau. L'aspect innovant se manifeste ici également par la vaste portée géographique du projet, qui comprend deux bassins adjacents et similaires, reliés artificiellement et caractérisés par des flux en grande partie non régulés et de fortes interactions entre les eaux de surface et les eaux souterraines. La coopération entre les pays bénéficiaires et non bénéficiaires du FEM au sein de cette vaste région périglaciaire maximisera les opportunités d'adoption et de partage des expériences plus générales.

terres ; (iii) agriculture ; (iv) santé ; (v) développement des infrastructures ; (vi) écosystèmes fragiles (notamment les écosystèmes montagneux) ; (vii) gestion intégrée des zones côtières ; et (viii) gestion des risques de catastrophes climatiques, notamment en soutenant les centres nationaux et régionaux et les réseaux d'information existants ou nouveaux, afin d'intervenir rapidement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes⁶.

Le SCCF finance des projets de moyenne et de grande envergure (plus de 2 millions d'USD de subventions et moins de 2 millions d'USD de subventions, respectivement) ; (voir encadré 2.2). En 2017, le SCCF a financé 79

projets d'adaptation dans 77 pays, pour un financement total sous forme de subvention de 348 millions d'USD². Il complète le FPMA, car tous les pays en développement parties à la CCNUCC sont admissibles à un appui du SCCF. Les petits États insulaires en développement (PEID) très vulnérables qui ne font pas partie des pays les moins avancés (PMA) et ne sont par conséquent pas admissibles à l'appui du FPMA ont reçu un soutien à l'adaptation du SCCF. À la demande de la CP de la CCNUCC, le SCCF a fourni un financement sous forme de subvention à un programme mondial de soutien aux PNA dans les pays qui ne font pas partie des PMA.

ENCADRÉ 2.2. Étude de cas : Projet de gestion du bassin versant de la Drina

FEM-Eaux internationales, numéro de projet 5556, et SCCF, numéro de projet 5723 ; subvention du FEM : environ 10 millions d'USD

En 2016, le FEM-Eaux internationales et le SCCF ont approuvé une subvention combinée de 10 millions d'USD pour soutenir le bassin versant de la Drina dans les Balkans occidentaux. Le projet apporte un appui à la Bosnie-Herzégovine, à la Serbie et au Monténégro en matière de renforcement des capacités et pour financer des études et investissements visant à renforcer la capacité nationale des pays à planifier et mettre en œuvre une gestion intégrée et coopérative du bassin versant de la Drina et à faire face à l'adaptation au changement climatique. Les contributions du SCCF et du FEM-Eaux internationales permettent (i) des investissements dans des modèles de simulation de gestion de cours d'eau qui orienteraient la préparation et la mise en œuvre de plans de bassin multisectoriels régionaux et prépareraient l'adaptation à la variabilité climatique ; ainsi que la consolidation des installations hydrologiques et météorologiques ; ii) des investissements pilotes locaux visant à renforcer les interventions d'urgence en cas d'inondation et de sécheresse et à réduire les risques liés au changement climatique ; et (iii) le renforcement des capacités institutionnelles dans les trois pays visant à conclure des accords structurels et réglementaires plus efficaces en matière de gestion et de développement du bassin versant et à orienter les investissements stratégiques d'importance régionale.

Le projet propose une stratégie pour garantir la durabilité et permettre l'extension à plus grande échelle de stratégies et de mesures de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) réussies aux niveaux régional et national. Le projet est conçu pour se conformer parfaitement aux priorités d'investissement nationales et au programme du bassin versant de la Drina et contribuer à la création d'un plan d'investissement au niveau du bassin. Bien que le bassin offre de nombreuses opportunités d'investissement, les facteurs externes et les compromis aux niveaux local et régional n'ont pas encore été évalués. La limitation des données et des outils d'analyse a empêché certains pays de hiérarchiser efficacement les investissements ou d'évaluer le partage transfrontalier des avantages et des risques. En outre, les trois pays ont eu du mal à concrétiser une approche de GIRE dans un contexte de contraintes financières très prononcées.

Le FPMA a été créé par les parties à la CCNUCC pour soutenir la préparation et la mise en œuvre de PANA dans les 51 PMA⁸ et est géré par le FEM. Le FPMA aide à identifier les activités prioritaires, ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre des projets d'adaptation. Conformément au mandat de la CP de la CCNUCC, le FPMA soutient le processus des PNA. En 2017, le Fonds avait soutenu 252 projets et programmes dans 51 PMA, le plus grand portefeuille de projets d'adaptation de ce type. En 2017, le Fonds avait approuvé environ 1,2 milliard d'USD de subvention pour des projets et programmes, mobilisant près de 5 milliards d'USD de financement provenant de partenaires, et doit apporter

des progrès en termes de résilience au changement climatique à plus de 20 millions de personnes grâce au portefeuille actuel de projets actifs (CPD ONU 2016).

2.3.3. Le Fonds d'adaptation

Le Fonds d'adaptation (FA) a été créé en 2007 par le Protocole de Kyoto pour stimuler le soutien à l'adaptation en générant un financement par le biais du Mécanisme de développement propre du Protocole. Le FA soutient les pays en développement parties au protocole de Kyoto qui sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs du changement climatique, notamment les pays de faible élévation et les autres petits

pays insulaires ; les pays ayant des zones côtières, arides et semi-arides de faible élévation ou des régions susceptibles de souffrir d'inondations, de sécheresse et de désertification ; ainsi que ceux disposant d'écosystèmes montagneux fragiles^a.

Le FA finance des projets transfrontaliers, notamment deux projets en progression récente en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Victoria (voir les Encadrés 2.3 et 2.4). Le programme pilote régional a

été lancé en mai 2015 par le FA et couvre quatre thèmes, notamment la gestion des eaux transfrontalières. Deux ou plusieurs pays de la même région des Nations unies, ou de régions adjacentes, en particulier des pays partageant une frontière commune ou des difficultés d'adaptation similaires, peuvent faire une demande par le biais d'entités de mise en œuvre multilatérales ou régionales, en partenariat avec des entités de mise en œuvre nationales. Les propositions doivent souligner la valeur ajoutée de l'approche régionale.

ENCADRÉ 2.3. Étude de cas : Intégration des mesures d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ce dernier dans la gestion concertée du parc transfrontalier W : Projet « Adapt-W »

Domaine d'intervention thématique : réduction des risques de catastrophe et systèmes d'alerte précoce

Partagée par le Bénin, le Burkina-Faso et le Niger, la Réserve de biosphère transfrontalière W s'étend sur une superficie totale de 31 000 km² à 50 000 km², en incluant les zones riveraines (43 % au Bénin, 36 % au Burkina Faso et 21 % au Niger). Le projet renforcera la résilience des écosystèmes et améliorera les moyens de subsistance grâce à la mise en place d'un système d'alerte précoce multirisques et à la mise en œuvre de mesures d'adaptation concrètes.

- Composante 1. Conception et mise en œuvre d'un Système d'alerte précoce multirisques (sécheresse, inondations, invasions de criquets, incendies et changement de l'utilisation des terres). Coût : 1,5 million d'USD.
- Composante 2. Intégration des aspects et du plan d'urgence relatifs au changement climatique dans les plans de gestion du parc aux niveaux régional et national. Coût : 300 000 USD.
- Composante 3. Améliorer la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance des populations voisines et d'utilisateurs grâce à la mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation. Coût : 2,2 millions d'USD.
- Composante 4. Sensibilisation, consolidation et renforcement des capacités fondées sur les expériences passées en vue d'une gestion concertée, intégrée et durable du Complexe de biosphère transfrontalière W-Arly-Pendjari. Coût : 300 000 USD.

Le projet impliquera des parties prenantes régionales, nationales et locales. Au niveau local, le développement et la mise en œuvre du projet nécessiteront la mobilisation des populations et d'autres autorités locales ainsi que des associations, ONG, villages et coopératives de femmes, entre autres. Le projet sera mis en œuvre par des entités d'exécution nationales en consultation avec les ministères de l'Environnement des trois pays bénéficiaires. L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), servira d'entité régionale de mise en œuvre (RIE) et sera responsable de tous les aspects financiers, de suivi et d'établissement de rapports vis-à-vis du FA. Le projet sera mis en œuvre par une unité de gestion de projet hébergée par l'OSS. D'autres organisations régionales seront impliquées, par exemple sous forme d'une participation au comité de pilotage (Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel [CILSS], Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO] et Union économique et monétaire ouest-africaine [UEMOA]).

Source : Fonds d'adaptation 2015.

ENCADRÉ 2.4. Étude de cas : Stratégie et mesures relatives au changement climatique de la Commission du bassin du lac Victoria

Le lac Victoria est le plus grand plan d'eau intérieur d'Afrique et le deuxième plus grand plan d'eau douce au monde avec une superficie de 68 800 km². Le Bassin du lac Victoria (Lake Victoria Basin, ou LVB), d'une superficie d'environ 184 000 km², est partagé entre cinq États partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) (Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda). Reconnaisant les effets du changement climatique dans les États partenaires de la CAE, la CAE a approuvé le Plan directeur, la politique et la stratégie de la CAE en matière de changement climatique. La CAE a mené une étude sur les Évaluations de la vulnérabilité au changement climatique, qui a montré que le changement climatique affecte l'agriculture, les transports, la faune et la flore, la pêche, l'électricité, la santé et les ressources en eau du LVB. Pour faire face aux difficultés du LVB suite au changement climatique, la Commission du bassin du lac Victoria (Lake Victoria Basin Commission, ou LVBC) a approuvé la Stratégie et les mesures relatives au changement climatique de la LVB. La CAE et le PNUE, par le biais de la LVBC, ont élaboré une proposition de projet pour le LVB visant à mettre en œuvre la LVB-CCSA et ont soumis la proposition au FA au changement climatique pour obtenir un financement.

La préparation du projet par le PNUE et la LVBC se composait notamment des éléments suivants : (i) un examen de la Stratégie de lutte contre le changement climatique de la CAE, de la Stratégie face au changement climatique du LVB et d'un Plan d'action pour comprendre les domaines prioritaires du projet proposé ; (ii) un examen du rapport sur les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique afin de formuler des recommandations et de déterminer des domaines d'action pertinents ; (iii) la participation des États partenaires de la CAE (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) à l'élaboration et à l'approbation de la proposition de projet sous la supervision de la LVBC et du PNUE ; (iv) l'approbation de la première proposition de projet par le Conseil sectoriel des ministres du LVB ; (v) la soumission de la proposition de projet finale validée par le PNUE au Secrétariat du Fonds d'adaptation au changement climatique en 2016 et approuvée en novembre 2017 ; (vi) la création du comité régional de pilotage du projet composé des Secrétaires permanents de tous les États partenaires pour orienter la mise en œuvre du projet ; et (vii) l'élaboration d'un plan d'action détaillé et d'un budget pour commencer la mise en œuvre.

Le processus de proposition a grandement bénéficié du partenariat établi entre la LVBC et le PNUE, qui est une entité internationale de mise en œuvre dotée d'une grande expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de propositions de financement relatives au changement climatique. Les procédures d'élaboration et de soumission de projets sont complexes et nécessitent donc les conseils d'une entité de mise en œuvre multilatérale (Multilateral Implementing Entity, ou MIE) ou régionale (Regional Implementing Entity, ou RIE) ayant des connaissances en matière de préparation et de mise en œuvre de politiques, stratégies, études et planification relatives au changement climatique. L'élaboration de la proposition de projet doit suivre strictement les directives du FA. Les lettres d'appui des entités nationales de mise en œuvre (NIE) de tous les signataires désignés de la région du bassin ont été nécessaires tout au long des étapes de l'élaboration de la proposition, ce qui nécessitait une connaissance approfondie et une pleine participation de tous les pays impliqués. Enfin, le conseil d'administration du FA était prêt à fournir un appui à chaque fois que cela lui était demandé.

Source : Étude de cas réalisée par le Dr Ally Said Matano, Fredrick Mhina Mngube et Eng Omari Mwinjaka (Secrétariat de la LVBC).

Un élément novateur du FA est la possibilité pour les pays d'avoir un « accès direct » au fonds. Un pays en développement qui a mis en place une entité de mise en œuvre nationale (National Implementing Entity, ou NIE) accréditée peut recevoir des fonds directement sans l'intervention d'agence de mise en œuvre externe, telle que le PNUE, le PNUD ou une banque de développement régional. Les parties à la CCNUCC ont convenu de créer un accès direct aux fonds pour le climat et ont transféré cette pratique au Fonds vert pour le climat.

2.3.4 Le Fonds vert pour le climat

Le GCF, pleinement opérationnel en 2015, est l'acteur le plus récent du dispositif multilatéral de la finance climatique. Le Secrétariat du FVC est basé en République de Corée. Comme le FEM, il fonctionne sous l'égide de la CP de la CCNUCC. Les 24 membres du conseil d'administration du FVC ont une représentation égale de pays développés et de pays en développement. Ils ont élaboré des politiques et des cadres pour réceptionner, gérer, approuver et programmer les projets du FVC. Le Fonds finance les coûts supplémentaires du changement climatique liés aux activités permettant le renforcement de mesures d'adaptation, d'atténuation (notamment la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts [REDD+]), en soutenant les initiatives des pays en développement visant l'acquiescement de leurs CDN. Le FVC finance des projets et programmes à faibles émissions et résilients au changement climatique dans les secteurs public et privé qui contribuent à l'atteinte des objectifs d'au moins un de ses huit domaines d'impacts stratégiques (voir le Tableau 2.1.).

Le FVC exige trois étapes clés d'engagement. Premièrement, chaque État désigne une autorité nationale désignée (AND) ou un point focal. L'AND supervise les relations entre un pays en développement et le FVC. L'AND assure une supervision stratégique générale des activités du FVC dans le pays et sert de point focal de communication avec le Fonds. L'AND cherche à assurer la cohérence des propositions de

TABLEAU 2.1. Zones d'impact stratégique du Fonds vert pour le climat

Adaptation	Atténuation
Santé, sécurité alimentaire et eau	Production d'énergie et accès à l'énergie
Moyens de subsistance des personnes et des communautés	Transport
Infrastructure et environnement bâti	Forêts et utilisation des terres
Écosystèmes et services rendus par les écosystèmes	Bâtiments, villes, industries et appareils

financement avec les objectifs et priorités nationaux. À ce jour, plus de 120 pays ont mis en place une AND.

La deuxième étape consiste à identifier et à rechercher l'accréditation des entités qui auront un accès direct au financement du FVC. Le FVC transfère ses ressources par le biais d'un réseau de NEI et de RIE, et pas seulement par le biais d'institutions financières internationales. Les entités peuvent être publiques, privées ou des ONG opérant aux niveaux territorial, national, régional et international. Ces institutions doivent correspondre aux objectifs du Fonds et respecter ses normes fiduciaires et ses garanties environnementales et sociales par le biais d'un processus d'accréditation. Les AND fournissent des lettres de candidature à un accès direct. Au 16 avril 2018, 59 institutions nationales, régionales et internationales avaient obtenu l'accréditation du FVC.

La dernière étape consiste à élaborer des projets et des propositions de programme nécessitant un financement par le biais des NIE et des RIE. Les propositions peuvent être soumises à tout moment par les entités accréditées et l'AND, à l'aide du modèle de proposition de financement disponible sur le site Web du FVC¹⁰. Les propositions sont examinées en les comparant au cadre d'investissement du Fonds. Pour garantir l'appropriation par les pays, le conseil d'administration n'examine que les propositions de financement qui sont appuyées par une « lettre de non-objection » de la part de l'AND indiquant que le projet correspond aux autres stratégies nationales. Le FVC peut accepter des projets régionaux appuyés par les AND de tous les pays impliqués (voir l'exemple de l'Encadré 2.5).

ENCADRÉ 2.5. Étude de cas sur l'accréditation du FVC : L'OSS et le Mécanisme de consultation du Système aquifère du Sahara septentrional (SASS)

30 États membres

- **23 pays africains** : Algérie, République arabe d'Égypte, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, Sénégal, Somalie, Soudan, Tunisie et Ouganda
- **7 pays non africains** : Belgique, Canada, France, Allemagne, Italie, Luxembourg et Suisse

13 organisations membres

Les programmes et projets de l'OSS sont financés par des contributions volontaires, des subventions et des dons de ses membres et partenaires

Description

L'OSS est une organisation internationale et intergouvernementale axée sur l'Afrique et basée en Tunisie. L'OSS initie et facilite des partenariats relatifs aux défis communs liés à la gestion commune des ressources en eau, à la mise en œuvre des accords internationaux sur la désertification, la biodiversité et le changement climatique dans la région du Sahara et du Sahel.

Lors de la 18^e session du Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat (FVC) en 2017, l'OSS a été accrédité comme agence de mise en œuvre régionale du FVC. L'OSS est la quatrième entité africaine à se conformer aux exigences du FVC, ce qui en fait l'une des principales parties prenantes de l'accès au financement climatique en Afrique. Cette accréditation permettra à l'OSS de mobiliser des fonds auprès du plus grand fonds pour le climat approuvé par la communauté internationale.

L'OSS est également accrédité en tant qu'entité de mise en œuvre régionale par le FA depuis 2013 et par le FVC depuis octobre 2017. Il fournit ainsi à ses pays membres et à ses partenaires un appui technique et institutionnel à l'élaboration de propositions de projets liés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Financé par le FA et mis en œuvre par l'OSS au profit de l'Ouganda, le Projet de renforcement en Ouganda de la résilience des communautés au changement climatique par la gestion intégrée de l'eau et des ressources connexes fondée sur le captage (EURECCA) représente un parfait aboutissement de ce processus.

L'OSS dispose d'un ensemble de politiques respectant des principes et des procédures permettant d'évaluer les effets environnementaux, sociaux et sur les disparités entre hommes et femmes qui font partie intégrante du Système de gestion des risques environnementaux et sociaux (Environmental and Social Risk Management System, ou ESMS) et qui vise à renforcer les politiques, les procédures opérationnelles et le cycle de projet de l'OSS. Dans ce contexte, la politique poursuit, entre autres, les objectifs suivants :

- Définir un cadre commun global pour intégrer les normes environnementales, sociales et relatives aux disparités entre hommes et femmes dans la planification, l'évaluation, la mise en œuvre et le suivi des mesures financées par l'OSS.
- Promouvoir la transparence, la prévisibilité et la redevabilité dans les processus décisionnels des études d'impact environnemental et social (EIES) et les présélections.

(suite page suivante)

ENCADRÉ 2.5. (suite)

- Inciter les initiateurs et entités de mise en œuvre de projets directement financés ou soutenus par l'OSS à accorder l'attention qu'ils méritent aux effets environnementaux et sociaux.
- La vérification préalable effectuée prend en compte un niveau de risques sociaux et environnementaux proportionnel à l'ampleur et la nature du projet financé.

Source : site Internet de l'OSS, <http://www.oss-online.org/en/who-we-are>.

2.4 Financement du secteur privé

Le secteur privé est une source de financement substantielle, importante, mais relativement mineure de l'adaptation. À l'heure actuelle, la plupart des investissements du secteur privé dans le financement de l'adaptation, tant au niveau national qu'international, sont axés sur des régimes d'assurance, tels que des régimes de micro-assurance, destinés à aider des ménages individuels ou des petits agriculteurs en cas de sécheresse et d'inondation.

Le principal objectif du secteur privé est le rendement financier motivé par la responsabilité fiduciaire envers les actionnaires et les investisseurs. La responsabilité sociale et environnementale dans le secteur privé, bien qu'elle gagne en importance dans la prise de décision et dans les chaînes d'approvisionnement et de demande, n'est toujours qu'un objectif secondaire. Néanmoins, dans de nombreux cas, les objectifs de profit financier et d'impact positif peuvent s'accorder, en particulier dans un contexte de demande croissante des consommateurs pour des produits et services équitables et durables. En outre, de nombreux projets liés au changement climatique permettent un retour sur investissement s'ils sont associés à des produits ou services susceptibles de générer des bénéfices. Aujourd'hui, de plus en plus de projets liés à l'atténuation attirent des investissements privés, mais la tendance actuelle des initiateurs de projets d'adaptation

est à l'établissement de partenariats avec des acteurs du secteur privé, en particulier dans le secteur de l'eau. Néanmoins, dans le contexte du secteur privé, l'« attractivité financière » d'un projet dépend directement de sa capacité à couvrir les frais et produire un retour sur investissement. Dans le contexte d'un bassin versant transfrontalier, un investisseur du secteur privé peut s'intéresser aux flux de ressources dans tout le bassin, même au-delà des frontières, faute de quoi, l'investissement dans les installations de production, les ressources humaines et les chaînes de services connexes peut ne pas être financièrement viable à long terme.

Bien que les sources de financement privées constituent l'essentiel du financement actuel des projets d'atténuation, même les plus grands projets d'infrastructure pour l'adaptation au changement climatique n'utilisent pas encore les ressources et la capacité du secteur privé à leur maximum. La raison en est peut-être que le secteur privé n'a pas conscience des opportunités d'investissement offertes par l'adaptation au changement climatique dans son pays ou sa région ou que les initiateurs de projets doivent encore développer leur propre connaissance et leurs relations avec des partenaires du secteur privé. En gardant à l'esprit que la plupart des financements proviennent de la région dans laquelle ils sont dépensés, des initiatives d'information et de lien avec les investisseurs privés pourraient bénéficier aux OB transfrontaliers et aux pays riverains

envisageant des investissements dans des infrastructures transfrontalières. Les OB, les gouvernements et d'autres initiateurs de projets doivent intensifier ou mieux présenter leurs efforts d'adaptation de manière à attirer les investissements du secteur privé. Alternativement, le secteur privé peut être envisagé dans le cadre d'un financement au niveau national de projets contribuant à un programme d'adaptation de bassin plus général.

La Banque mondiale, les banques régionales et d'autres agences de développement collaborent souvent avec des institutions financières privées, par exemple avec la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale ou avec des banques privées dans certains pays et régions, afin de trouver des arrangements adaptés aux besoins locaux et attrayants pour les investisseurs privés. En définitive, le financement mixte constitue une option viable pour une participation du secteur privé.

2.5 Financement par des prêts à des conditions favorables

Les prêts à des conditions favorables sont accordés aux emprunteurs à des conditions bien plus généreuses que les prêts fondés sur les taux du marché. Ces conditions favorables peuvent consister en des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou en des délais de grâce, ou une combinaison de ces deux éléments. Le financement à des conditions favorables est proposé par des banques de développement et des partenaires internationaux et régionaux, ainsi que par certaines banques nationales proposant des prêts assortis de longs délais de grâce. Dans le contexte des bassins versants transfrontaliers, l'accès au financement à des conditions favorables peut fournir le financement crucial qui permet de compléter des budgets limités et d'autres ressources disponibles du financement climatique. Bon nombre des pays en développement ont essentiellement accès à des financements de leur développement qui ne bénéficient pas de conditions

favorables. Même les pays à faible revenu, qui auparavant avaient largement recours à des financements à des conditions favorables, ont récemment diversifié la mobilisation des ressources en faveur de financements à des conditions moins ou non favorables, notamment auprès de prêteurs multilatéraux, bilatéraux et commerciaux ainsi que sur les marchés obligataires internationaux.

2.6 Obligations climatiques et autres options d'obligations

Les obligations climatiques, ou « obligations vertes », peuvent contribuer à mobiliser des ressources sur les marchés des capitaux nationaux et internationaux pour des projets d'adaptation, d'énergie renouvelable et autres projets en faveur du changement climatique. Elles ressemblent à des obligations classiques, sauf que les recettes sont investies dans des projets générant des avantages en matière de lutte contre le changement climatique. Un émetteur d'obligations lève un capital fixe et rembourse le capital (principal) et les intérêts courus (intérêt nominal) sur une période donnée. L'émetteur doit générer suffisamment de flux de trésorerie pour rembourser les intérêts et le capital.

Les obligations climatiques sont des instruments financiers innovants pour lesquels le produit est exclusivement investi dans des projets en lien avec le climat générant des avantages climatiques ou environnementaux, tels que l'hydroélectricité, l'efficacité énergétique, la gestion durable des déchets, l'utilisation durable des terres (sylviculture et agriculture), la biodiversité et l'eau potable. Leur structure, leurs risques et leurs rendements sont sinon identiques à ceux des obligations classiques. Vous pouvez voir un exemple d'utilisation de cette pratique par un OB à l'Encadré 2.6. À l'échelle mondiale, les obligations indexées sur le climat représentent 895 milliards d'USD, dont des émissions en circulation de 221 milliards d'USD en obligations vertes libellées et 674 milliards d'USD d'obligations indexées sur le climat non

ENCADRÉ 2.6. Obligations climatiques pour l'adaptation dans le secteur de l'eau

La pénurie d'eau constitue une menace pour de nombreuses régions du monde et augmente régulièrement avec le changement climatique. Dans la plupart des régions pauvres, l'utilisation de l'eau est extrêmement inefficace en raison du coût élevé des technologies efficaces. Un OB pourrait créer un fonds pour l'approvisionnement en eau dans un bassin financé par des obligations liées à l'eau, ce qui générerait un tarif de rachat garanti pour les approvisionnements en eau. Le fonds garantirait un prix minimum de l'eau fournie par une société proportionnel à la disponibilité en eau de la région. À mesure que les économies régionales se développent, la capacité des bénéficiaires à payer augmentera également, ce qui leur permettra de payer le prix, et à ce moment le tarif deviendra inutile. Un tel arrangement pourrait attirer des investissements privés visant à fournir de l'eau de manière durable, car il existerait une garantie de paiement et cela pourrait en outre renforcer la sécurité alimentaire si des objectifs agricoles étaient inclus.

TABLEAU 2.2. Obligations liées à l'eau par région

Région	Montant (milliards d'USD)	Émetteurs	Deals	Classement QI (%)	DVS forte (%)
Europe	63,4	23	231	94	99
Asie Pacifique	19,7	21	190	80	15
Amérique du Nord	15	30	87	99	99
Amérique latine	2,3	10	54	< 1	15
Afrique	0,1	1	2	–	100
Total	100,5	85	564	–	–

Source : Climate Bonds Initiative 2018.

Remarque : DVS = devise ; QI = qualité d'investissement ; – = non disponible.

libellées en 2017 (Climate Bonds Initiative 2018) (voir le Tableau 2.2.).

L'utilisation d'obligations climatiques se développe à travers le monde pour un large éventail de secteurs, notamment celui de l'eau. Même si un faible pourcentage d'émissions d'obligations climatiques a été lié à des projets d'adaptation, le secteur de l'eau se distingue peut-être comme le plus attrayant et le plus viable (voir figure 2.3). L'utilisation de cet outil financier pourrait permettre de mobiliser des financements privés pour des projets d'approvisionnement en eau et de traitement de

l'eau, ainsi que pour d'autres projets mixtes dans des domaines tels que l'énergie ou l'agriculture, fournissant ainsi une source de cofinancement qui pourrait rendre un projet plus susceptible d'être financé.

Dans la mesure où les financements publics alloués à l'adaptation au changement climatique sont en deçà des besoins estimés, des solutions de financement innovantes sont indispensables. Les options prometteuses qui apparaissent sur le marché obligataire mondial pour les investisseurs cherchant à diversifier leurs portefeuilles d'investissement par le recours à des solutions d'adaptation au changement climatique comprennent (i) *les obligations sur les catastrophes*, liées à une assurance qui soutient la résilience financière face aux effets croissants du changement climatique ; (ii) *les obligations sur l'impact environnemental* qui attirent les investisseurs en leur offrant un taux de rendement plus élevé lorsqu'un certain objectif prédéterminé (par exemple, éviter les dégâts résultant de l'élévation du niveau de la mer) est atteint ; et (iii) *les obligations sur la résilience*. Cette dernière approche, qui en est encore à la phase pilote, cherche à inciter les décideurs à prendre des décisions à long terme en offrant à l'émetteur un rabais liée à l'amélioration d'une infrastructure achevée.

FIGURE 2.3. Engagements dans des obligations vertes, par secteur



Source : Banque Mondiale, 2017b, p. 7.

Remarque : a. La somme des chiffres peut ne pas correspondre en raison de l'arrondi.

2.7 Interaction et coopération entre les financements publics et privés

Les financements publics, bien qu'étant d'une ampleur et d'une accessibilité nettement inférieure par rapport aux financements privés, stimulent les investissements privés et augmentent chaque année. En 2014, sur les 392 milliards d'USD consacrés au financement climatique, 61 % étaient privés et 39 % étaient publics (CPI 2016). Dans un contexte de budgets publics limités, le secteur privé doit consacrer un financement supplémentaire important à l'adaptation pour placer les pays en développement sur des voies de développement bas carbone et résilientes au changement climatique. En règle générale, l'investissement dans les pays en développement est une source de rendement intéressante pour les fournisseurs de capitaux du secteur privé. Dans le secteur de l'eau et les contextes de bassin transfrontalier, il existe un grand potentiel d'investissements publics et privés dans l'irrigation, le stockage de l'eau et l'approvisionnement en eau, entre autres, qui pourraient être liés à l'adaptation.

Il existe un marché émergent pour les financements privés dans le domaine de l'adaptation. Les signes récents émis

par les grands investisseurs institutionnels suggèrent que des capitaux supplémentaires pourraient être mobilisés spécifiquement pour les activités d'adaptation si les bons produits d'investissement étaient mis à disposition (ABD 2016). Les financements privés peuvent appuyer l'adaptation de diverses manières. La dette, en particulier, peut être utilisée comme un instrument permettant une adaptation financée tant par le secteur public que par le secteur privé, notamment des prêts de projets directs et des lignes de crédit accordés aux institutions de financement locales. Cependant, pour atteindre les populations pauvres, les financements devront être canalisés par d'autres biais, notamment par des produits de microfinance. Les financements privés ne seront probablement pas répartis de façon équitable entre les pays ; ils se concentreront plutôt sur les grandes économies émergentes et les pays riches en ressources. Les finances publiques continueront donc à jouer un rôle crucial : veiller à ce que les pays qui ne bénéficient pas de financements privés disposent de ressources financières adéquates et aider à mobiliser des fonds privés. À cet égard, le financement mixte est une option importante à prendre en compte lors de la recherche de financement.

2.8 Sources de financement groupé, mixte, multi-donateurs et autres

Au niveau transfrontalier, l'échelle du projet et d'autres aspects complexes – notamment ceux liés à la participation de plusieurs pays – font qu'il vaut mieux parfois combiner différentes sources de financement pour répondre aux besoins des projets. Il pourrait s'agir de combiner un financement issu des budgets nationaux à une contribution internationale, en établissant des consortiums financiers impliquant de multiples partenaires institutionnels et bailleurs de fonds, et en alliant sources publiques et privées.

Le financement mixte combine différentes formes de capital pour appuyer le développement. Il peut regrouper des financements publics et privés. La finance climatique mixte utilise le financement du développement pour mobiliser des ressources supplémentaires soutenant des projets de développement compatibles avec le changement climatique, ce qui les rend plus viables financièrement et donc plus susceptibles d'être financés.

Les coûts supplémentaires sont généralement financés par des ressources financières publiques dédiées au climat ; ces contributions peuvent motiver les décisions d'investissement d'entités privées et d'investisseurs. Les investissements en capitaux dans des projets relatifs au climat, en revanche, sont des investissements qui doivent être remboursés et sont souvent financés par des sources privées. Les projets complexes et à grande échelle relatifs au climat entraînent souvent des coûts supplémentaires et des coûts en capital, et pour cette raison les initiateurs de projets doivent souvent combiner les financements privés et publics dans leurs propositions afin d'obtenir un financement mixte.

Le financement mixte offre la possibilité d'intensifier le financement commercial des pays en développement et de le diriger vers des investissements ayant un effet sur le climat. Le financement mixte consiste à intégrer différents types de financement dans un même projet ou fonds (par exemple des subventions ; des emprunts bénéficiant de conditions favorables et au taux du marché ;

des prises de participation ; des instruments d'atténuation des risques tels que des assurances ou des garanties) afin de couvrir la totalité des coûts et de traiter au mieux chaque risque. Le financement mixte permet également aux initiateurs de projets de gérer de façon plus efficace les risques liés aux projets et d'utiliser les financements publics plus limités pour catalyser des investissements privés. SFI et le FVC ont déjà tenté des approches de financement mixte pour des projets liés au climat. Les entités chargées de la mise en œuvre, telles que la Banque mondiale ou des banques de développement régionales, peuvent donner des conseils sur la viabilité d'une approche mixte, en fonction du projet. En 2017, un regroupement de partenaires internationaux, bilatéraux, non gouvernementaux et du secteur privé a créé un fonds d'investissement innovant pour la résilience au climat destiné à appuyer les efforts d'adaptation dans les pays les plus vulnérables. Le Fonds a été créé conjointement par une société d'investissement basée aux États-Unis appelée Lightsmith Group et le projet SCCF du FEM, le Fonds pour la résilience et le financement d'adaptation au changement climatique et le transfert des technologies climatiques (CRAFT)¹⁴, Conservation International et le Nordic Development Fund. Le fonds investira dans des sociétés proposant des « renseignements sur la résilience », tels que l'analyse de données, la modélisation et la prévision, ou des « solutions de résilience », notamment des produits et services qui atténuent les risques climatiques dans des domaines tels que l'eau, l'agriculture et l'énergie. Parmi les autres investissements potentiels, on peut citer un logiciel d'analyse de la chaîne d'approvisionnement « climato-intelligent », des cultures arbustives tolérantes à la sécheresse, la protection du littoral et le rétablissement après sinistre. Le fonds offrira aux investisseurs privés la possibilité d'investir dans un fonds dédié au changement climatique exclusivement destiné aux sociétés liées à la résilience.

Les OB transfrontaliers peuvent faciliter la mobilisation des ressources auprès de diverses institutions financières internationales en fournissant un service de

coordination et de regroupement des informations.

Pour certains bailleurs de fonds internationaux et banques multilatérales de développement (BMD), les petits projets sont moins attrayants en raison de leurs coûts administratifs élevés. Pourtant, une série de projets plus petits est souvent nécessaire pour répondre aux besoins essentiels en matière d'amélioration de la résilience ou d'adaptation. Les OB peuvent regrouper plusieurs projets plus petits au sein d'une proposition de projet ou d'une approche

programmatische plus générales, qui est alors plus attrayante pour les bailleurs de fonds internationaux en raison du montant de financement plus important. Par ailleurs, le rôle de coordination et de gestion joué par l'OB dans la mise en œuvre et la réduction des frais administratifs pour le bailleur de fonds rendent une telle approche attrayante (voir l'Encadré 2.7.). Des tables rondes d'investisseurs peuvent être organisées pour présenter de telles propositions à un groupe de bailleurs de fonds.

ENCADRÉ 2.7. Étude de cas : Projet d'investissement dans la résilience climatique du bassin du Niger

Partenaires de mise en œuvre : Banque mondiale, BAD, agences bilatérales, Autorité du bassin du Niger, gouvernements nationaux

Description

Le bassin du Niger compte plus de 112 millions d'habitants dans les neuf pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger et Nigeria. Le fleuve Niger et ses affluents représentent une ligne de vie essentielle pour l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation, l'aquaculture, l'énergie et le transport dans ces neuf pays riverains. La forte dépendance à l'égard des ressources naturelles conjuguée aux conflits et à l'instabilité politique en cours en font l'un des bassins versants les plus fragiles d'Afrique. Plus de 70 % de la population vivent dans des zones où la sécurité alimentaire dépend de précipitations peu fiables et de débits fluviaux très variables d'une année à l'autre et au cours d'une année donnée. La variabilité climatique a longtemps été un défi et un obstacle au développement dans le bassin.

Les pays du bassin du Niger sont conscients que la nature commune de leurs ressources en eau offre une occasion de collaboration et de coordination qui aboutira à de meilleurs résultats en termes d'amélioration de la résilience. Le Plan d'investissement pour le renforcement de la résilience au changement climatique a été préparé et sera mis en œuvre par les pays riverains du Niger et par l'Autorité du bassin du Niger (ABN), l'une des plus anciennes agences intergouvernementales africaines créée en 1964 à Niamey au Niger.

Le plan comprend 246 mesures divisées en deux groupes axés sur la gestion des connaissances et les investissements sectoriels, notamment des mesures ciblant la vulnérabilité au stress hydrique, la variabilité, la dégradation des sols, terres et écosystèmes, et le renforcement de la résilience. Des mesures proviennent du Plan opérationnel de l'ABN, des PANA et PNA des pays membres, ainsi que des propositions des pays. Cette approche générale de bassin visant à traiter les questions de développement et de résilience est largement considérée comme étant une bonne pratique, mais rarement appliquée dans les pays en développement en raison de l'urgence de nombreux besoins de développement en concurrence ainsi que de contraintes en matière de ressources et de capacités.

La mise en œuvre complète du Plan devrait coûter 3,11 milliards d'USD. Le Plan mobilisera des fonds provenant d'un large éventail de sources, notamment de partenaires régionaux et multilatéraux tels que les pays membres de l'ABN, la BAD et la Banque mondiale, ainsi que des financements privés. Tous les financements du plan d'investissement respectent les plans existants aux niveaux régional et national et sont cohérents avec ces derniers.

Notes

1. Voir le site Web de la CCNUCC : <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/loss-and-damage-1d/warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage>.
2. La méthodologie d'une banque multilatérale de développement (BMD) en matière de suivi du financement climatique varie légèrement. Par exemple, « [...] le concept de coût supplémentaire, dans le contexte du FPMA et du SCCF, est le montant de financement nécessaire pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation qui ne seraient pas nécessaires en l'absence de changement climatique », https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/Clarification_on_Additional_Cost_8_May_4.pdf
3. Voir le site Web de la CCNUCC, <https://unfccc.int/>
4. Pour de plus amples informations sur les critères de financement du FEM, voir la page financement du FEM, <https://www.thegef.org/about/funding>
5. Voir le site Web du FEM, <https://www.thegef.org/partners/gef-agencies>.
6. De plus amples informations sur l'accès aux ressources du SCCF figurent dans le rapport « Accès aux ressources du Fonds spécial pour la lutte contre le changement climatique » (« Accessing Resources under the Special Climate Change Fund »), https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/23470_SCCF_1.pdf.
7. « Le concept de coût supplémentaire, dans le contexte du FPMA et du SCCF, est la hauteur de financement nécessaire à la mise en œuvre de mesures d'adaptation qui ne seraient pas nécessaires en l'absence de changement climatique » et « Puisque le FPMA et le SCCF financent la totalité des coûts d'adaptation, ils peuvent également financer des projets autonomes, à condition que les activités financées s'avèrent être exclusivement des interventions dans le domaine de l'adaptation qui ne sont pas liées au développement des affaires courantes. », https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/Clarification_on_Additional_Cost_8_May_4.pdf.
8. Actuellement 48, car certains PMA ont obtenu une approbation après la création du FPMA.
9. Les politiques et directives opérationnelles régissant l'accès des parties aux ressources du FA sont indiquées sur le site Internet de la CCNUCC, http://unfccc.int/files/adaptation/implementing_adaptation/adaptation_funding_interface/application/pdf/afbguide.pdf.
10. Voir le site Internet du FVC, <https://www.greenclimate.fund/who-we-are/about-the-fund>.
11. Voir le site Internet du FEM, <https://www.thegef.org/project/structuring-and-launching-craft-first-private-sector-climate-resilience-adaptation-fund>.

Chapitre 3

Préparer des projets « susceptibles d'être financés » dans un contexte transfrontalier

Dans le contexte de la finance climatique, les termes « *attractivité financière* » (« *bankability* » en anglais) désignent des projets qui sont de toute évidence fortement susceptibles de bénéficier d'un financement public ou privé en raison de leurs objectifs, de leur conception, de leurs environnements favorables, de la gestion des risques et d'autres facteurs indiquant que le projet est susceptible d'être viable, de réussir et d'être durable. On ne doit pas confondre l'emploi des termes « *attractivité financière* » dans le contexte du financement climatique avec l'utilisation plus traditionnelle des termes « *susceptibles d'être financés* » (« *bankable* » en anglais) dans le contexte du financement de l'investissement, qui fait référence à des propositions de projet ayant des garanties et une prévision de flux de trésorerie suffisantes ainsi qu'une forte probabilité de réussite pour être acceptées par les prêteurs commerciaux.

Compte tenu des ressources limitées allouées au financement climatique, de la perspective à long terme du changement climatique et des prévisions de coûts élevés pour faire face au changement climatique, l'attractivité financière d'un projet est un aspect essentiel. Les institutions de financement climatique ont recours à des critères stricts et la demande de financement est très compétitive. Des études indiquent que les flux financiers actuels consacrés à l'adaptation sont bien en deçà des besoins en financement de l'adaptation dans les pays en développement (PNUE 2017). Par conséquent, la capacité des initiateurs de projets à attirer des financements privés, en particulier pour les activités d'adaptation, qui ont été sous-représentées dans le financement global des interventions de lutte contre le changement climatique, est tout aussi importante. Des études

montrent que, le cas échéant, le financement du secteur privé peut dépasser de loin le financement public. Par ailleurs, la disponibilité de fonds publics pour un projet peut être un outil puissant de mobilisation d'investissements privés complémentaires. L'attractivité financière d'un projet est importante pour les deux types de bailleurs de fonds. C'est pourquoi une bonne compréhension du concept d'attractivité financière et de ses exigences pour les bailleurs de fonds publics et privés rendra plus probable l'accès à des fonds faisant cruellement défaut.

Plusieurs concepts fondamentaux sont essentiels pour identifier, développer et mettre en œuvre des projets d'adaptation susceptibles d'être financés dans le cas de bassins versants transfrontaliers. Un initiateur de projet doit faire preuve d'une compréhension claire des besoins et des priorités du bassin en matière d'adaptation, et pouvoir avancer des arguments convaincants pour financer les projets présentés. Cela nécessite une compréhension claire et détaillée des différentes sources de financement, ainsi que de leurs différentes exigences et procédures. Les projets doivent correspondre aux politiques nationales, régionales et internationales qui leur sont liées. Par ailleurs, l'initiateur de projet doit être fiable et capable de gérer efficacement la mise en œuvre du projet et ses risques. Les investissements dans des activités davantage axées sur les programmes, telles que la planification des bassins, le soutien institutionnel à la coordination du bassin ou les études de programmes préparatoires, comportent généralement moins de risques et sont donc plus faciles à présenter en termes d'attractivité financière ; généralement, un accord entre pays riverains et une proposition de projet solide suffiront.

Les caractéristiques d'un projet d'adaptation au changement climatique transfrontalier susceptible d'être financé sont les suivantes :

- Il cite les effets climatiques anticipés, notamment au niveau du bassin et en s'appuyant sur les découvertes scientifiques, que le projet traite directement
- Il fournit des arguments convaincants en faveur d'une approche transfrontalière, plutôt que des mesures au niveau national
- Il est conforme aux politiques nationales, régionales et mondiales en matière de climat et de développement, et les appuie.
- Il minimise les risques du projet
- Il est conforme aux objectifs de l'institution de financement ou des partenaires

Au niveau transfrontalier, il existe des difficultés et des opportunités en lien avec l'attractivité financière.

Au-delà des avantages et inconvénients des projets d'adaptation et de résilience dans le contexte d'un bassin transfrontalier, les institutions régionales peuvent jouer un rôle fondamental en plaçant de manière stratégique des projets au sein d'initiatives régionales plus générales, en fournissant des informations précieuses et en aidant à coordonner certains aspects de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des projets. Il s'agit là d'un facteur d'atténuation des risques pour les bailleurs de fonds de projets transfrontaliers, qui améliore leur attractivité financière par rapport à d'autres projets nationaux particuliers.

3.1 Étape 1 : Identifier les projets susceptibles de bénéficier d'un financement

La compréhension claire et bien ancrée des effets climatiques prévus est un fondement essentiel permettant l'identification et le développement de projets susceptibles d'être financés. Bien que les organismes de bassin, les systèmes

de collecte d'informations désignés ou les plans d'adaptation ne soient pas présents dans tous les bassins versants transfrontaliers, là où ils existent, les OB peuvent regrouper des informations essentielles émises par les pays du bassin pour identifier les projets susceptibles d'être financés. Ils peuvent regrouper des communications nationales (préparées dans chaque pays pour les rapports de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques [CCNUCC]) ; identifier les lacunes en matière d'informations ; consulter des parties prenantes ; réaliser des recherches, des évaluations et des rapports ; évaluer les politiques de développement nationales et régionales connexes ; et aider les pays à hiérarchiser leurs priorités. Tous les projets susceptibles d'être financés reposent sur une recherche, des données et des analyses de qualité sur les changements climatiques.

Les OB transfrontaliers peuvent soutenir ou fournir à la région et à l'échelle du bassin :

- des systèmes d'information sur le climat ;
- un engagement des parties prenantes ;
- des activités de recherche, d'évaluation, d'établissement de rapports ;
- une adéquation avec les politiques ;
- un processus de hiérarchisation des priorités ;
- une planification de la résilience ;
- une identification et une mobilisation de ressources.

Dans les bassins versants transfrontaliers, l'adaptation aura toujours lieu dans un contexte de coexistence de nombreuses politiques aux niveaux national, régional et mondial en matière de changement climatique et de développement. Les initiateurs de projets doivent identifier toutes les politiques qui peuvent être concernées et veiller à ce que le projet proposé (i) soit conforme aux priorités existantes, dans la mesure du possible ; et (ii) soutienne la réalisation d'objectifs relevant d'autres priorités. De plus en plus d'OB disposent ou

sont en train d'élaborer des stratégies d'adaptation au changement climatique fondées sur les informations disponibles relatives aux effets du changement climatique prévus dans tous les bassins concernés. Ce travail favorisera l'accès à ces informations pour tous les pays du bassin et amélioreront l'attractivité financière des projets au niveau transfrontalier. La formulation de la conformité des projets proposés aux politiques renforce considérablement l'attractivité financière.

Vérifiez la conformité aux politiques et plans connexes, tels que :

- le Programme d'action national pour l'adaptation (PANA)
- le Plan national d'adaptation (PNA)
- les Stratégie et plan d'action nationaux sur le changement climatique (National Climate Change Strategy and Action Plan, ou NCCSAP)
- les Objectifs de développement durable (ODD)
- les plans de stratégie nationale de développement (par exemple plans sur 20 ans et sur cinq ans)
- les stratégies et plans sectoriels pertinents
- les plans territoriaux et régionaux pertinents
- les stratégies, politiques, cadres, plans d'action en matière de disparités hommes-femmes

Le fait qu'un projet soit susceptible d'être financé ou non dépend des critères et des procédures requis par chaque institution financière ou source de financement. À mesure que les OB ou les initiateurs de projets au niveau du bassin ou du pays identifient les besoins, ils peuvent commencer à identifier la source qui conviendrait le mieux pour un domaine d'action donné. Chaque source de financement varie selon son objectif, ses priorités et ses procédures. Ainsi, la mobilisation des ressources commence par l'identification des bons partenaires financiers et par une étude de compatibilité. Certaines institutions offrent un accès direct (par exemple le Fonds d'adaptation [AF] ;

le Fonds vert pour le climat [FVC] ; des organisations non gouvernementales [ONG] ; des investisseurs privés), tandis que d'autres ont besoin de passer par une agence de mise en œuvre nationale ou internationale, telle qu'une entité de mise en œuvre nationale (NIE) (par exemple le FVC) ou une agence internationale telle que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ou la Banque mondiale. Chaque type d'accès a ses caractéristiques spécifiques. En outre, chaque institution de financement utilise des critères pour les projets d'adaptation au changement climatique, tels que (i) l'offre des plus grands avantages au plus grand nombre ; (ii) la garantie d'une mise en œuvre efficace ; et (iii) l'assurance de la durabilité. La durabilité peut souffrir en raison de facteurs tels que la volonté et la capacité d'un gouvernement national à mener des projets au-delà de la période d'investissement ou de financement initial. Lorsque les institutions financent déjà des projets connexes (ou non liés au changement climatique) dans le bassin, elles pourraient éventuellement être désireuses de compléter le travail en cours par un autre projet d'adaptation au changement climatique.

Critères de la Banque européenne d'investissement pour financer des projets ; le projet :

- correspond à au moins un des objectifs de la BEI
- est techniquement fiable
- est financièrement viable
- générera un rendement économique acceptable
- est conforme à la réglementation en matière de protection environnementale et de normes sociales ainsi qu'à la réglementation des marchés

3.2 Étape 2 : Préparation du projet

Les effets du changement climatique sur les ressources en eau sont nombreux et les mesures nécessaires pour les éviter ou y remédier sont souvent similaires aux interventions

classiques de gestion des ressources en eau. Le financement de l'adaptation au changement climatique est généralement conçu pour ne couvrir que des projets ou éléments de projet qui font face aux effets du changement climatique. L'établissement d'un lien irréfutable avec le changement climatique est essentiel pour toute proposition de financement climatique. Bien que cela puisse sembler évident, c'est l'une des erreurs ou l'un des points faibles les plus courants des propositions de projet. Ce lien doit également être soigneusement pris en compte lors de l'élaboration d'une stratégie de financement d'adaptation.

La finance climatique, et en particulier le financement de l'adaptation, est à la fois semblable et distinct du financement du développement. Le fait de reconnaître et de pouvoir formuler clairement la différence entre le financement climatique et le financement du développement est essentiel pour financer des activités liées au climat. Le financement pour faire face au changement climatique est un financement national, régional ou international fourni pour des activités ou des projets qui traitent des causes ou des effets du changement climatique.

La formulation claire d'un « raisonnement fondé sur le climat » dans un bassin transfrontalier est essentielle pour tout projet susceptible d'être financé. Testez votre raisonnement fondé sur le climat en vous posant les questions suivantes pour chaque composante du projet :

- Quel est le problème que j'essaie de résoudre ?
- En quoi le problème est-il causé par le déclenchement du changement climatique (chaîne de causalité) ?
- Quelle est la preuve (données scientifiques ou informations climatiques) étayant la réponse à la question n° 2 ?
- La mise en œuvre du projet empêchera-t-elle les effets, renforcera-t-elle la résilience ou aidera-t-elle d'une autre façon le groupe cible à s'adapter ? Et si oui, comment ?

Pour être admissible au financement climatique, un projet doit clairement définir la manière dont il répondra aux effets du changement climatique en énonçant les effets attendus, en s'appuyant sur des preuves scientifiques et en montrant comment les activités et les éléments du projet traitent directement ces effets. L'élaboration de propositions de projets susceptibles d'être financés pour les bassins versants transfrontaliers nécessite indéniablement une troisième exigence, qui va au-delà de l'identification et du traitement adéquat des effets climatiques : la proposition doit prouver qu'il est nécessaire de traiter ces effets à l'aide d'une approche transfrontalière, plutôt que de se contenter d'une approche nationale.

Il est important que les propositions de projet définissent clairement les avantages d'une approche de bassin transfrontalier et montrent comment les problèmes potentiels sont traités. Les effets du changement climatique sur les bassins versants transfrontaliers se trouvent dans de nombreuses sources. La première source, si elle est disponible, est l'évaluation des effets climatiques sur le bassin versant. La compilation des études nationales sur l'impact du changement climatique de chaque pays du bassin constitue une autre source. Tout pays en développement a publié une Communication nationale pour la CCNUCC¹ qui détaille les effets climatiques, les niveaux de gaz à effet de serre, les options d'atténuation et d'adaptation, entre autres informations. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)² publie également tous les quatre ou cinq ans des rapports détaillés contenant des informations thématiques, régionales et infrarégionales sur les effets du changement climatique. De nombreux instituts de recherche, universités et organisations non gouvernementales locales et internationales enquêtent également sur les effets du changement climatique et publient des rapports à ce sujet.

La préparation d'un projet susceptible d'être financé nécessite le respect des critères d'admissibilité du projet, ainsi que des règles et des procédures de

candidature : une étape simple mais fondamentale.

Tous les projets ne conviennent pas à toutes les sources de financement ; cela vaut tout particulièrement pour les projets de bassins transfrontaliers et les projets proposés par les OB qui font face à des difficultés particulières. Toutes les institutions de financement climatique fournissent des informations détaillées sur l'admissibilité, le processus de candidature et d'autres instructions concernant le financement sur leurs sites Internet.

Les partenaires de développement et les institutions de financement apportent fréquemment un appui à la préparation de projet et à l'identification de la bonne source de financement. La nature complexe des projets transfrontaliers d'adaptation et de résilience rend l'assistance technique des agences de développement et l'existence d'un fonds de préparation de projet particulièrement intéressantes. Si ce type de soutien n'est pas facilement accessible, un OB ou des pays riverains pourraient envisager de faire appel à un consultant externe spécialisé dans la préparation de projets d'adaptation afin d'optimiser la mobilisation des ressources et d'éviter les erreurs. Outre les fonds de préparation de projet accessibles par le biais du FVC et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des institutions telles que la Facilité africaine de l'eau ou les bureaux régionaux du PNUD soutiennent la préparation d'études de faisabilité détaillées qui permettront aux institutions prêteuses de prendre une décision de financement pour le projet concerné.

3.3 Utiliser le cycle de projet comme guide

La compréhension du cycle de projet des sources de financement ciblées par la proposition est une première étape importante dans l'élaboration d'un projet susceptible d'être financé. Chaque institution publique ou privée qui investit dans le développement d'un projet suit un cycle de projet qui marque chaque étape du projet, de la conception à l'évaluation en passant par la mise en œuvre. Bien qu'ils comportent de nombreuses composantes ou étapes similaires, les cycles de projet varient

également d'une institution à l'autre et il n'existe pas d'approche unique s'appliquant à toutes les sources de financement potentielles. Les éléments généraux de la plupart des cycles de projet sont décrits dans le Tableau 3.1. Généralement, le cycle de projet commence par l'identification du projet fondée sur des évaluations des besoins, la recherche ou d'autres processus qui identifient les besoins et formulent la réponse proposée. Pour les projets d'adaptation au changement climatique, l'incidence potentielle doit être clairement et incontestablement liée au changement climatique et ne pas constituer un simple problème de développement impliquant la variabilité climatique ou les causes climatiques traditionnelles. L'étape suivante est celle de l'évaluation et de la conception du projet, au cours de laquelle les initiateurs travaillent généralement en collaboration avec des bailleurs de fonds potentiels pour évaluer la viabilité et concevoir avec soin le contenu détaillé du projet et son budget. Après la conception et la validation, le projet passe à l'étape de mise en œuvre, les fonds sont décaissés et le projet est réalisé. Pendant et après la mise en œuvre, le projet est soumis à un suivi et à une évaluation qui permettent des ajustements, le cas échéant, afin d'améliorer l'efficacité ou de tirer des enseignements pour les projets futurs. Chaque étape comprend un grand nombre d'éléments et divers degrés d'implication de la part des initiateurs de projets, des bailleurs de fonds et des autres partenaires ou groupes concernés.

Il est essentiel de procéder à une analyse sous l'angle du climat à toutes les étapes de conception du cycle du projet, chaque étape ayant un rôle distinct à jouer. Le Tableau 3.1 récapitule les principaux éléments et sous-composantes d'un cycle de projet (en fonction des critères de cycle de projet de différentes institutions) et illustre la façon dont l'adaptation au changement climatique peut être intégrée à chaque niveau.

Certains aspects du cycle de projet sont préparés exclusivement par le bénéficiaire, certains dépendent du bailleur de fonds, tandis que d'autres étapes sont coopératives ou générées conjointement. Une institution disposant de

TABLEAU 3.1. Éléments du cycle de projet

Phase préparatoire
<ul style="list-style-type: none">• Études de l'impact du changement climatique aux niveaux national et du bassin• Consultations des parties prenantes• Étude transfrontalière sur le changement climatique (atténuation et adaptation)• Élaboration d'une stratégie d'adaptation transfrontalière• Identification des politiques nationales pertinentes, des stratégies de développement régionales, etc.• Examen des plans, politiques et projets de développement nationaux et transfrontaliers, afin d'identifier la conformité et les synergies• Recueil d'informations sur les pratiques et outils d'adaptation existants• Identification des fonds, partenaires du secteur privé et partenaires institutionnels potentiels ainsi que d'autres sources possibles de financement
Identification du projet
<ul style="list-style-type: none">• Détermination des priorités• Consultation des gouvernements et des parties prenantes : l'OB ou un autre organisme transfrontalier consulte les parties prenantes, notamment les autorités nationales concernées• Conformité aux projets existants ou complémentarité avec ces derniers• Évaluation des risques sous un angle climatique• Effet du changement climatique et évaluation des besoins (fondée sur des études d'impact)
Préparation et examen du projet
<ul style="list-style-type: none">• Acquisition d'informations sur les règles et instructions relatives à la proposition de projet• Conception des composantes du projet en coopération avec les parties prenantes transfrontalières et selon les exigences des donateurs• Élaboration du budget• Mise en avant d'arguments convaincants en faveur d'un projet transfrontalier• Approbation des AND dans tous les pays concernés, selon la source de financement• Conception de la composante de suivi et évaluation• Préparation ou remaniement de la proposition avec l'institution financière ou le conseiller financier
Négociation du financement (prêt, subvention ou autres sources, le cas échéant)
<ul style="list-style-type: none">• Définition des conditions de financement• Fixation de la période de remboursement du prêt (le cas échéant)• Conditions d'établissement de rapports ou de remboursement• Règles quant à la passation des marchés et à la prise de décision
Approbation de prêt pour le projet
<ul style="list-style-type: none">• Approbation finale par l'organisme de financement• Préparation du décaissement
Mise en œuvre et suivi du projet
<ul style="list-style-type: none">• Décaissement de tout ou partie du paiement• Passation des marchés et embauche• Activités de mise en œuvre• Participation de tous les pays concernés et toutes les parties prenantes afin de susciter une appropriation du projet• Mise en place de données et d'un système de recueil d'informations pour l'établissement de rapports• Partage des expériences au niveau du bassin et au niveau mondial

(suite page suivante)

TABLEAU 3.1. (suite)

Suivi et d'évaluation (partie intégrante de la mise en œuvre ainsi que de l'examen après la mise en œuvre)
Collecte de données et mesure des résultats
Processus d'évaluation des produits et résultats
Rapport sur les résultats, notamment sur les ajustements nécessaires, le cas échéant

Remarque : AND = Autorité nationale désignée ; OB = organisme de bassin.

ses propres fonds discrétionnaires, tel qu'un OB, pourrait disposer de son propre cycle de projet pour identifier et mettre en œuvre des projets financés en interne. Mais généralement un OB sera l'initiateur du projet à la recherche de l'appui d'une institution de financement, et c'est le cycle de projet de cette dernière qui s'appliquera donc.

3.4 Gestion des risques

La gestion des risques est une mesure clé pour améliorer l'attractivité financière d'un projet de bassin versant transfrontalier. La contribution à l'élimination d'obstacles entravant les investissements du secteur privé est un exemple de ce que les institutions transfrontalières peuvent accomplir. Les OB peuvent évaluer les risques liés aux investissements dans des secteurs et des zones géographiques spécifiques sur l'ensemble de leur bassin. Ce « recul » leur permet d'équilibrer les risques et les avantages, de coordonner leurs activités avec les pays et les parties prenantes en matière de gestion des risques et de constituer un point central de communication et d'informations sur les risques pour les entités du secteur privé et les investisseurs potentiels intéressés. L'un des défis auxquels les OB et les États riverains sont confrontés est le manque d'outils de gestion des risques propres à un contexte transfrontalier, tels que le financement de projets pilotes, la mise en place de fonds renouvelables, l'instauration de partenariats public-privé (PPP) transfrontaliers et le financement des risques. Là où ils existent, les OB peuvent étudier ces modalités et d'autres modalités financières et institutionnelles pour stimuler la participation du secteur privé.

Le renforcement des accords de bassin versant visant à faire face aux risques posés par le changement climatique est essentiel pour la viabilité et la coopération à long terme, ainsi que pour attirer les investissements et les financements. L'expérience et la recherche menée dans le monde entier montrent une relation positive entre l'existence d'accords de bassin versant formalisés et la coopération qui s'ensuit dans le bassin. En outre, les accords de bassin qui combinent des mécanismes institutionnels, tels qu'une commission de bassin commune, et des mécanismes d'exécution, de suivi, de résolution des conflits et de flexibilité, entre autres, ont tendance à clairement renforcer la coopération par rapport aux accords de bassin qui ne présentent pas cette combinaison de caractéristiques (Dinar et Dinar, 2016). C'est l'une des raisons pour lesquelles les investisseurs sont plus susceptibles de fournir des ressources financières aux projets de développement et d'adaptation situés dans des bassins dotés de mécanismes institutionnels communs étayés par des accords juridiques.

Les différences entre les cadres juridiques nationaux, la conformité, l'exécution et les environnements réglementaires dans les pays riverains d'un bassin transfrontalier peuvent créer des défis complexes et augmenter les risques d'investissement et de mise en œuvre concernant les projets d'adaptation au changement climatique, en particulier lorsque les OB transfrontaliers ont des mandats, des pouvoirs ou des capacités d'exécution limités. Lorsque les projets de résilience ou d'adaptation impliquent l'activité d'agences nationales ou territoriales, les projets se déroulent nécessairement dans le cadre de mandats juridiques et institutionnels. Des

mandats juridiques incohérents, fragiles ou contradictoires au sein d'un bassin créent des risques et peuvent compromettre l'attractivité financière. Les projets sont également plus précaires s'ils comptent favoriser un changement de comportement des usagers de l'eau et que le cadre juridique ou politique national n'apporte pas son soutien. Les systèmes fédéraux ou décentralisés de gestion de l'eau représentent une complexité supplémentaire. En revanche, la coordination juridique et réglementaire assurée par un OB, ainsi que son implication dans des systèmes de conformité pertinents au niveau régional, peuvent contribuer à la gestion de ces risques.

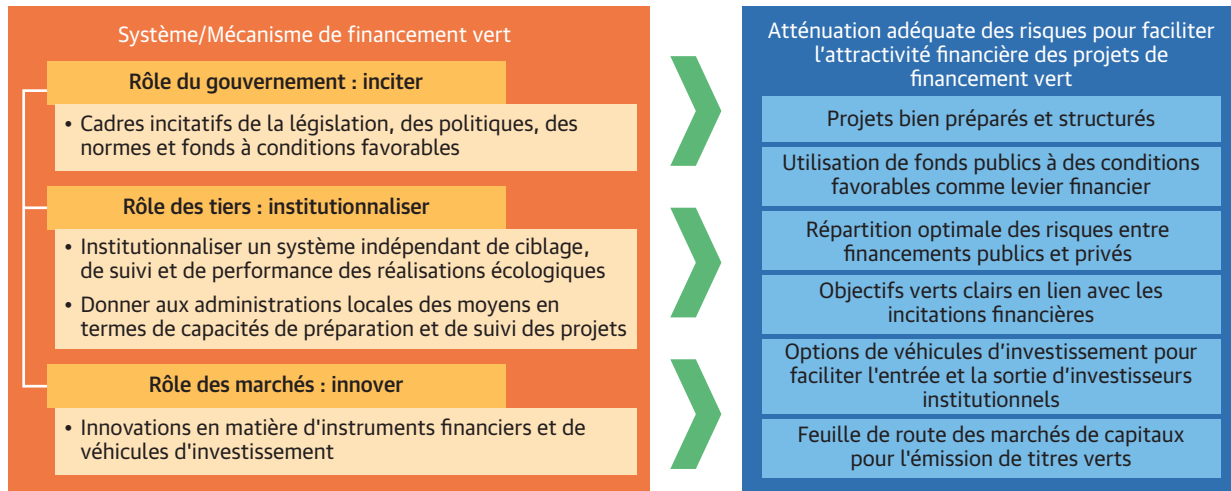
La conception d'un protocole fiable de partage des risques au cours de la phase de développement du projet est essentielle pour garantir l'attractivité financière. Par exemple, un projet d'investissement dans les infrastructures pourrait nécessiter une étude de faisabilité dans laquelle figurent une évaluation des options et une évaluation financière et économique des risques transfrontaliers plus approfondies. Si plusieurs pays conçoivent et acceptent la proposition de projet, le risque de ne pas obtenir d'accord est couvert. Le risque d'une mise en œuvre plus lente que prévu en raison d'une augmentation des coûts de transaction sera toujours présent. Par contre, si un projet transfrontalier n'a pas encore suscité d'accord entre les partenaires riverains concernés, la stratégie de gestion des risques fournirait une explication sur les raisons pour lesquelles l'absence d'accord n'affecterait pas le projet, ou indiquerait la manière dont le projet traitera d'une autre façon le risque transfrontalier. Si les risques ne sont pas attribués aux bonnes parties lors de la phase de conceptualisation d'un projet, la conséquence probable en sera une incapacité à trouver des investisseurs et des prêteurs.

L'assurance est un autre moyen de gérer les risques. De nombreux investissements privés d'adaptation dans le secteur de l'eau se concentrent sur des régimes d'assurance à petite échelle destinés aux agriculteurs ou aux ménages afin de les protéger contre les sécheresses et

les inondations. D'autres types d'assurance couvrent essentiellement, par exemple, la perte d'investissements résultant de restrictions imposées au rapatriement des bénéficiaires en dehors du pays, l'expropriation et la nationalisation, la rupture de contrat, la guerre et les troubles civils. On peut faire appel à un regroupement d'assureurs pour qu'ils se répartissent et se partagent les risques. Des institutions internationales et des compagnies d'assurance privées telles que l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), Overseas Private Investment Corporation (une agence œuvrant à faciliter l'investissement privé américain à l'étranger) ou les syndicats de Lloyds fournissent une assurance contre les risques politiques et des garanties d'investissement pouvant être utilisées pour atténuer les risques de paiement. La MIGA fournit des garanties sous forme d'assurance contre les risques politiques pour les investissements directs transfrontaliers de clients du secteur privé. De nouveaux mécanismes de garantie souveraine transfrontaliers sont à l'étude, qui pourraient être utilisés dans des contextes transfrontaliers, tels que le développement de cascades de centrales hydroélectriques (Leb *et al.*, 2018).

Bien qu'une assurance contre les risques politiques soit inhabituelle pour les investissements dans des projets de bassins versants transfrontaliers, rien ne s'oppose à ce qu'elle soit adaptée à ce contexte. L'Overseas Development Institute (ODI) propose la création d'un « fonds de garantie des risques » par l'institution transfrontalière visant à faciliter les projets économiquement viables exposés au risque politique et qui pourraient être considérés comme présentant un risque trop élevé en raison de l'incertitude des contrats transfrontaliers, comme dans le cas où l'eau stockée dans un pays est utilisée par un autre (Nicol, van Steenberghe et de Velde 2002). Alternativement, les bailleurs de fonds ou les pays riverains peuvent fournir des garanties ciblées pour sécuriser les investissements ou créer un véhicule financier spécifique pour limiter les risques politiques. Un aperçu plus général des moyens d'atténuation des risques est présenté à la Figure 3.1 ci-dessous.

FIGURE 3.1. Leviers pour une atténuation adéquate des risques dans le cadre de projets de financement vert



Source : ADB 2018.

3.5 Les outils et ressources supplémentaires qui renforcent l'attractivité financière

Les Fonds de préparation de projets (FPP) soutiennent l'élaboration de projets susceptibles d'être financés et prêts à être financés. Les FPP fournissent un soutien technique et financier aux initiateurs de projets. Ils peuvent couvrir des activités telles que la réalisation d'études de faisabilité, incluant une analyse d'optimisation des ressources, l'élaboration de documents de passation de marchés et d'accords de conditions favorables pour le projet ; la réalisation d'études sociales et environnementales ; et l'amélioration des connaissances des parties prenantes. La mise en place de ces éléments préparatoires renforce l'attractivité financière du projet et améliore les futures options de mise en œuvre.

Un autre outil pour renforcer la l'attractivité financière adaptée aux projets transfrontaliers à grande échelle ou d'autres projets du secteur privé est un exercice de sondage de marché. Ces analyses permettent de communiquer avec un éventail d'investisseurs et de partenaires et de les éclairer, en évaluant leurs intérêts et

préoccupations concernant un secteur ou un projet particulier avant une annonce ou une demande officielle. Le sondage du marché fournit aux initiateurs de projets un précieux retour d'information de la part des prêteurs qui contribue à façonner le projet et sa matrice de répartition des risques (voir l'Encadré 3.1). Il peut également donner des indications sur le marché du crédit et jauger l'intérêt des prêteurs, qui, pour diverses raisons, peut varier au cours du temps. Le recueil des commentaires des prêteurs au début de la préparation du projet peut aider à gérer les risques et à améliorer l'attractivité financière (Rana 2017).

3.6 Recommandations pour l'élaboration de projets susceptibles d'être financés

Identifier la cause profonde de la difficulté liée au changement climatique. Identifier les vulnérabilités et les raisons des problèmes créés par le changement climatique. Quels sont les grands problèmes et quelles sont les causes profondes de la vulnérabilité ? Pourquoi ne sont-ils pas déjà traités ? Existe-t-il un aspect transfrontalier parmi les raisons pour lesquelles le problème n'a pas déjà été traité ? Des facteurs non liés au climat sont

ENCADRÉ 3.1. Étude de cas : Changement climatique et sécurité dans le bassin du Dniestr

Partenaires de mise en œuvre : la CEE-ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Le projet « Changement climatique et sécurité dans le bassin du Dniestr » fait partie intégrante d'un projet plus vaste : « Changement climatique et sécurité en Europe orientale, en Asie centrale et dans le Caucase du Sud ». Le cadre stratégique pour l'Adaptation au changement climatique dans le bassin du Dniestr a été élaboré et lancé lors d'une rencontre à haut niveau organisée par les sous-ministres de l'Environnement de Moldavie et d'Ukraine. Un plan de mise en œuvre et un plan de mobilisation des ressources sont en cours d'élaboration, en consultation avec les parties prenantes du bassin, afin de garantir l'intégration de mesures d'adaptation au changement climatique aux moyens d'intervention nationaux et locaux. Plusieurs mesures d'adaptation ont été mises en œuvre dans le bassin.

Les effets du changement climatique sont notamment des inondations dans le bassin du Dniestr (comme en 2008 et 2010) qui causent des dégâts importants et sont une conséquence du changement climatique. Selon des observations à long terme, de telles inondations ne se produisaient qu'une fois tous les 10 à 15 ans. Le nombre d'années sèches a également augmenté. Au cours des dernières décennies, la périodicité des années sèches (qui présentent des conditions défavorables pour l'agriculture) est passée d'un cycle de quatre ans à un cycle de trois ans et porte préjudice au secteur agricole. Le bassin a élaboré un Plan de mise en œuvre du cadre stratégique et une Stratégie de mobilisation des fonds qui décrivent les différentes possibilités de financement, du niveau international au niveau local, de mesures d'adaptation.

Source : (OSCE, 2017).

également au cœur du problème. La compréhension des causes du problème et de leur relation causale avec le changement climatique est essentielle pour formuler une réponse appropriée sous forme d'adaptation.

Assurer une conception et une portée spécifiques à l'adaptation au changement climatique. Définissez le problème. Décrivez les effets du changement climatique que le projet d'adaptation traite directement, notamment les éventuels impacts transfrontaliers. Référez-vous aux évaluations et études existantes ainsi qu'à des documents tels que les PNA et les CDN et montrez les avantages d'une approche transfrontalière (tels que le partage de données et la localisation de mesures là où elles pourront avoir un effet optimal).

Comprendre le paysage financier et établir des relations avec des partenaires financiers. La mobilisation de ressources pour l'adaptation et le renforcement de la

résilience dans un contexte transfrontalier nécessite une solide connaissance de l'ensemble des sources de financement publiques et privées, ainsi que des nombreux fonds et options proposés dans chaque catégorie. Tous les fonds et donateurs n'acceptent pas les projets transfrontaliers, ou ces derniers peuvent être soumis à des restrictions quant aux types d'institutions avec lesquelles ils vont collaborer en partenariat. Au-delà de la connaissance des fonds existants, les décideurs doivent, pour chaque fonds, développer des relations directes avec les personnes responsables de la sélection des projets dans la région concernée ou du travail dans des contextes de bassin versant transfrontalier. Le plaidoyer pour les avantages et les opportunités inhérents aux approches transfrontalières en matière de renforcement de la résilience et d'adaptation au changement climatique est une étape cruciale pour susciter l'intérêt des institutions de financement.

Comprendre et suivre avec attention et précision les processus de financement pour garantir l'admissibilité et maximiser les chances de succès. Bien que de nombreux fonds servent des groupes et questions spécifiques similaires, les critères d'admissibilité et les procédures d'accès au financement varient considérablement et sont souvent complexes.

Identifier, communiquer et limiter les risques potentiels. Pour renforcer l'attractivité financière d'un projet, les initiateurs de projets de bassins versants transfrontaliers doivent être en mesure d'identifier les risques et de prouver leur capacité à les gérer. La gestion des risques peut être assez technique et nécessiter l'implication d'experts et de conseillers supplémentaires lors de l'élaboration et la conception du projet.

Soutenir la planification et l'intégration régionales. La conformité du financement climatique à la planification existante du bassin versant est un aspect essentiel pour garantir l'efficacité de l'utilisation des ressources et la durabilité à long terme d'un projet. Les projets d'adaptation au changement climatique susceptibles d'être financés viseront à compléter et à soutenir la mise en œuvre continue des stratégies et de la planification du développement du bassin versant. C'est pourquoi les projets doivent faire référence aux stratégies ou aux outils et à la manière dont ils soutiennent ou pourraient être soutenus par un financement climatique. De leur côté, les plans de gestion des bassins versants et les plans d'investissement climatiques peuvent prendre en compte et faire référence aux opportunités de financement climatique.

Adapter les projets aux stratégies et politiques existantes en matière de climat et de développement. Pratiquement tous les bailleurs de fonds exigent que les initiateurs de projets prouvent leur conformité aux politiques existantes.

Tirer parti des avantages concomitants (Co-bénéfice). Il est possible, et souvent intéressant pour les donateurs, que les propositions de projet identifient plusieurs avantages concomitants. Sans forcer les

corrélations, un projet d'atténuation qui réduit les émissions de dioxyde de carbone pourrait également renforcer la résilience d'une communauté aux effets du changement climatique. Dans d'autres cas, les projets d'atténuation ou d'adaptation peuvent également protéger la santé humaine, rétablir la biodiversité ou faire progresser le développement économique. Ces types de projets sont attrayants en raison des avantages exponentiels qu'ils présentent. Ils offrent également des possibilités de sources alternatives de soutien et de financement. Les projets de reboisement ou de protection des forêts sont des exemples courants de tels projets. Leurs avantages sont notamment l'absorption de carbone et le renforcement de la résilience par la gestion des terres, la protection des bassins versants ainsi que l'amélioration des moyens de subsistance. On peut aussi citer la construction de barrages pour la production d'énergie lorsqu'elle est associée à une amélioration de l'irrigation et de la régulation du débit afin de prévenir les inondations et les sécheresses. La mise en avant de multiples avantages peut faciliter l'accès aux fonds et augmenter la disponibilité du budget. Les projets qui combinent des avantages concomitants tels que des bienfaits pour l'adaptation et l'atteinte d'autres objectifs de développement durable sont également attrayants pour les bailleurs de fonds. Par exemple, le renforcement de la résilience des installations de distribution d'eau face au changement climatique présente des avantages en termes d'adaptation et permet d'atteindre l'ODD n° 6. Ces projets peuvent toutefois être plus complexes lors des étapes de mise en œuvre, de suivi et d'établissement de rapports, et peuvent présenter des risques supplémentaires.

Projets groupés dans le bassin, pour coordonner des propositions de projets. Le regroupement d'au moins deux petits projets thématiques ou géographiques dans une proposition de projet plus générale apporte de nombreux avantages et bienfaits. Un groupe de projets qui partage des caractéristiques géographiques ou thématiques peut être plus simple à gérer pour un bailleur de fonds que de nombreux petits projets. Certains

investisseurs ont spécifié ou non des minima budgétaires qui empêchent les plus petits projets de recevoir un financement. Un regroupement permettra de dépasser ce seuil et deviendra plus attrayant. Les projets groupés peuvent être plus efficaces en termes de mise en œuvre, car ils peuvent mettre en commun la gestion de projet, les ressources techniques et d'autres ressources permettant une mise en œuvre plus générale avec un financement plus limité. Cependant, le regroupement peut ajouter de la complexité et des difficultés à toutes les étapes du processus de financement. La décision de regrouper ou non des projets est une décision à prendre de manière précoce dans le cycle du projet ou en consultation avec des bailleurs de fonds potentiels. Le potentiel de regroupement peut être fonction des plans de gestion des bassins versants ou des stratégies d'investissement. Il incombe généralement au représentant national désigné de se mettre en liaison avec l'OB pour étudier et comprendre les politiques et stratégies nationales, puis les coordonner avec celles du bassin.

Innover, plaider et faire preuve de souplesse. La finance climatique est un domaine relativement nouveau du financement mondial et, c'est pourquoi de nombreux règlements et instruments sont encore en évolution, manquent d'expériences concrètes et offrent donc aux bénéficiaires la possibilité d'influencer les règles et les procédures. La connaissance des points forts et points faibles du travail dans un contexte transfrontalier permettra aux initiateurs de projets d'insister de manière efficace pour l'obtention d'avantages supplémentaires, tout en gérant les risques. Les nouvelles sources de financement peuvent faire preuve de souplesse si elles peuvent être convaincues que les fonds auront un effet plus marqué dans le cadre d'un projet transfrontalier que dans le cadre d'un seul pays. Les projets impliquant plusieurs pays ont théoriquement davantage de défenseurs, car chaque gouvernement et l'OB peuvent

faire pression pour l'appui de leur projet commun. Il est important de faire preuve de souplesse et de réflexion stratégique, mais lorsque les règles ne permettent pas un projet transfrontalier, il convient d'étudier comment les fonds pourraient être obtenus pour un seul pays, qui pourrait ensuite soutenir le programme global d'adaptation du bassin, réduisant ainsi ses besoins de financement, de sorte que les autres pays du bassin puissent avoir accès à des financements nationaux ou régionaux limités.

Partager les expériences et apprendre des autres.

Le financement climatique transfrontalier est un domaine qui reste très nouveau. Il est donc essentiel de partager les expériences et d'apprendre des expériences des autres bassins. Des événements tels que la Conférence des parties (CP) de la CCNUCC, la Semaine mondiale de l'eau et le Forum mondial de l'eau, ainsi que ceux qui se déroulent dans le contexte du Réseau international des organismes de bassin de la CEE-ONU (RIOB/CEE-ONU), un réseau mondial de bassins dédié à l'adaptation au changement climatique, sont des forums utiles pour se rencontrer et partager des expériences. En outre, le mécanisme de gestion des connaissances et de partage des enseignements du FEM pour les eaux internationales, FEM-Eaux internationales : LEARN³, existe depuis plus de dix-huit ans et met à disposition un nombre d'expériences et de connaissances considérables en matière de financement climatique, notamment dans le contexte transfrontalier.

Notes

1. Voir le site Internet de la CCNUCC, <https://unfccc.int/process/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/national-communications-non-annex-i-parties/submitted-national-communications-from-non-annex-i-parties>.
2. Voir le site Internet du GIEC, https://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_and_data_reports.shtml.
3. Voir le site Internet du FEM, <https://iwlearn.net/>

Chapitre 4

Conclusions

Dans des contextes transfrontaliers, le travail en coopération et avec des organismes de bassin est essentiel pour favoriser la réussite des stratégies d'adaptation et de résilience, pour accéder à des ressources financières indispensables à la prise de mesures en faveur du climat et pour consacrer de la meilleure façon possible les ressources nationales limitées disponibles aux problèmes les plus critiques. La capacité des bassins à réagir efficacement au déclenchement du changement climatique dépend d'un large éventail de facteurs, notamment de l'accès à l'information sur les effets potentiels, de la capacité institutionnelle de préparation et de mise en œuvre de stratégies d'adaptation, du suivi et de la collecte d'informations pour réagir de façon rapide et appropriée aux effets du changement climatique, et de l'accès au financement et à la capacité d'absorption, entre autres. Les points couverts dans ce document visent à fournir une meilleure compréhension du financement climatique à disposition pour l'adaptation et le renforcement de la résilience dans des contextes transfrontaliers, ainsi que des recommandations sur la façon de préparer des projets susceptibles d'être financés afin de pouvoir accéder à ces ressources.

Les difficultés posées par les effets du changement climatique pour les pays de bassins versants transfrontaliers sont encore aggravés par la complexité des prises de décision au niveau multinational, les défis juridiques et politiques, et les risques supplémentaires propres à un contexte géographique dans lequel les ressources en eau sont communes mais séparées par des frontières nationales. La coopération transfrontalière améliore la qualité finale des mesures d'adaptation grâce à la participation des parties prenantes et à l'appui de plusieurs pays.

La coopération peut en outre améliorer l'attractivité financière des projets grâce à une meilleure capacité à gérer certains risques d'investissement (par exemple les erreurs d'adaptation) et à optimiser les résultats. En revanche, les projets transfrontaliers entraînent souvent des coûts de transaction plus élevés et ont tendance à nécessiter plus de temps, car les fonds pour le climat et les banques multilatérales de développement (BMD) ont généralement besoin de l'approbation de tous les pays riverains. La mise en œuvre peut être plus complexe car il est fréquent que les organisations de bassin (OB) ne puissent pas recevoir de financement direct et ne pas disposer du statut juridique et financier requis ni de la capacité à gérer des projets complexes, ce qui nécessite donc l'implication séparée de pays riverains et d'autres parties pour la mise en œuvre.

Chaque bassin est différent et les organismes de bassin doivent définir au mieux leur rôle d'appui au financement climatique de leur région. Leur rôle peut notamment consister à poser les fondements de stratégies de financement fructueuses en élaborant des plans d'adaptation transfrontaliers (les décisions étant prises de façon conjointe), en hiérarchisant les mesures visant à aider les pays à mobiliser des fonds par le biais du partage des connaissances et, dans certains cas, en recevant et en mettant en œuvre directement des fonds pour l'investissement, comme le fait l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Certains OB deviennent très actifs dans ce domaine, tels que la Commission du bassin du lac Victoria (LVBC) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Ils peuvent participer à différentes étapes du cycle de projet dans les domaines de l'évaluation des besoins, de la mise en œuvre, de la coordination, du suivi et de l'évaluation.

Les OB mettent constamment en avant leur besoin de renforcement des capacités et d'assistance technique pour développer des projets susceptibles d'être financés. La formation, le soutien de conseillers et d'autres possibilités d'échange d'expériences entre les bassins peuvent apporter une contribution majeure à l'appui de l'adaptation transfrontalière et du renforcement de la résilience.

Un document de synthèse, ou un profil de projet d'investissement clairement présenté, est un outil fondamental

de préparation à la mobilisation de ressources et à l'élaboration de partenariats d'investissement. La connaissance des fonds disponibles, de leurs critères d'admissibilité et de leurs procédures est l'étape majeure suivante de l'élaboration d'un projet susceptible d'être financé. Les informations du Tableau A.1 de l'Annexe A fournissent un point de départ pour partir en quête d'informations essentielles à l'élaboration de propositions de projets d'adaptation répondant aux exigences spécifiques de chaque fonds.

Annexe A: Aperçu des sources de financement

Le tableau A.1 se concentre sur les fonds qui financent des activités liées à l'adaptation et qui concernent les projets et programmes d'adaptation de bassins transfrontaliers.

TABLEAU A.1. Fonds multilatéraux et régionaux dédiés au changement climatique ou à des thèmes en lien avec celui-ci

Nom	Type de financement	Secteurs et activités admissibles	Pays et acteurs admissibles	Entité hôte ou administrateur du fonds	Informations supplémentaires
Adaptation Fund (AF) (Fonds d'adaptation, ou FA)	Subvention	Adaptation, tous secteurs, notamment les eaux transfrontalières	Pays membres en développement (PMD)	Banque Mondiale	https://www.adaptation-fund.org/
Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP) (Programme d'adaptation de la petite agriculture)	Subvention, prêts	Agriculture (petits agriculteurs)	Pays les moins avancés (PMA)	Fonds international de développement agricole (FIDA)	https://www.ifad.org/web/guest/asap
Asian Development Bank (ADB) Carbon Market Program (Programme sur le marché des droits d'émissions de carbone de l'ADB) ; notamment le Asia Pacific Carbon Fund et le Future Carbon Fund (Fonds carbone pour l'Asie Pacifique et Fonds carbone pour l'avenir)	Cofinancement de projets du MDP	Atténuation des émissions de GES ; énergie ; récupération du méthane	PMD	ADB	https://www.adb.org/publications/carbon-market-program-brochure
Africa Climate Change Fund (ACCF) (Fonds pour les changements climatiques en Afrique, ou FACC)	Subvention	Préparation au climat, accès au financement climatique pour tous les secteurs, notamment les eaux transfrontalières	Pays membres régionaux (PMR), organisations non gouvernementales (ONG), institutions de recherche, institutions régionales	Banque africaine de développement (BAD)	https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/africa-climate-change-fund/

(suite page suivante)

TABLEAU A.1. (suite)

Nom	Type de financement	Secteurs et activités admissibles	Pays et acteurs admissibles	Entité hôte ou administrateur du fonds	Informations supplémentaires
Africa Water Facility (Facilité africaine de l'eau)	Subvention	Eau, notamment les eaux transfrontalières	PMR	BAD	https://www.africanwaterfacility.org/en/
Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) Infrastructure Fund (Fonds d'infrastructure de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est)	Prêts	Transport, énergie, eau et assainissement, environnement, développement rural, infrastructure sociale	Pays membres (PM)	ADB	https://www.adb.org/site/funds/funds/asean-infrastructure-fund
BioCarbon Fund (Fonds biocarbone)	Financement immédiat et fondé sur les résultats	Restauration des paysages	PM, acteurs privés, ONG	Banque Mondiale	https://wbcarbonfinance.org/Router.cfm?Page=BioCF&ItemID=9708&FID=9708
Carbon Initiative for Development (Initiative carbone pour le développement)	Financement fondé sur la performance	Accès à l'énergie	PMA	Banque Mondiale	https://www.ci-dev.org/
Clean Technology Fund (CTF) (Fonds pour les technologies propres, ou FTP)	Prêts	Énergie (renouvelable, efficacité énergétique), Transport	PM	Banque Mondiale	https://www.climateinvestmentfunds.org/topics/clean-technologies
Clean Energy Financing Partnership Facility (CEFPF) (Fonds pour le partenariat de financement des énergies propres)	Subvention et non-subvention	Énergie	PMD	ADB	https://www.adb.org/site/funds/funds/clean-energy-financing-partnership-facility
Climate Change Fund (CCF) (Fonds pour le changement climatique)	Subvention, assistance technique et charge directe	Adaptation, développement d'énergie propre, REDD+ et utilisation des terres, préparation au financement climatique	PMD	ADB	https://www.adb.org/site/funds/funds/climate-change-fund
Climate Investment Funds (CIF) (Fonds d'investissement pour le climat, ou FIC)	Subvention, prêts	Technologies propres, résilience au changement climatique, accès à l'énergie et forêts durables	PM	Banque Mondiale	https://www.climateinvestmentfunds.org/ Voir aussi CTF (FTP), FIP (PIF), PPCR et SREP

(suite page suivante)

TABLEAU A.1. (suite)

Nom	Type de financement	Secteurs et activités admissibles	Pays et acteurs admissibles	Entité hôte ou administrateur du fonds	Informations supplémentaires
ClimDev-Africa et ClimDev Special Fund	Assistance technique	Alerte précoce, prévision, atténuation, adaptation	PMR	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Banque africaine de développement (BAD)	http://www.climdev-africa.org/
Congo Basin Forest Fund (Fonds forestier du bassin du Congo)	Subvention	Gestion des forêts, moyens de subsistance	PMR, ONG, OSC, institutions de recherche, secteur privé	BAD	https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/congo-basin-forest-fund/
Cooperation in International Waters in Africa (CIWA) (Coopération dans les eaux internationales en Afrique)	Subvention	Eaux transfrontalières	PMD	Banque Mondiale	http://www.worldbank.org/en/programs/cooperation-in-international-waters-in-africa
Forest Carbon Partnership Facility (FCPC) (Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier) ; Readiness Fund et Carbon Fund (Fonds de préparation et Fonds carbone)	Subvention, assistance technique, paiement fondé sur les résultats	Gestion des forêts	Pays REDD+	Banque Mondiale	https://www.forestcarbonpartnership.org/
Forest Investment Program (FIP) (Programme d'investissement pour la forêt, ou PIF)	Subvention, prêt, financement à des conditions favorables	Gestion des forêts	PMD, secteur privé, communautés, peuples autochtones	Banque Mondiale	https://www.climateinvestmentfunds.org/topics/sustainable-forests
Global Environment Facility (GEF) (Fonds pour l'environnement mondial, ou FEM)	Subvention	Changement climatique, eaux internationales, ressources en eau, biodiversité, forêts, produits chimiques et déchets, gestion des terres	PM	Banque Mondiale	https://www.thegef.org/
Global Climate Change Alliance (Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique)	Subvention, assistance technique	Adaptation et atténuation pour tous les secteurs, REDD	PMA, PEID	UE (Union Européenne)	http://www.gcca.eu/

(suite page suivante)

TABLEAU A.1. (suite)

Nom	Type de financement	Secteurs et activités admissibles	Pays et acteurs admissibles	Entité hôte ou administrateur du fonds	Informations supplémentaires
Global Fund for Disaster Risk Reduction (GFDRR) (Fonds mondial pour la réduction des risques de catastrophes)	Assistance technique	Renforcement de la résilience	PM	Banque Mondiale	https://www.gfdr.org
Green Climate Fund (GCF) (Fonds vert pour le climat)	Subvention, prêt, fonds propres, garantie	Atténuation et adaptation dans tous les secteurs ; notamment pour les programmes régionaux et les eaux transfrontalières	PMD		https://www.greenclimate.fund/home
Least Developed Countries Fund (LDCF) (Fonds pour les pays les moins avancés, ou FPMA)	Subvention	Adaptation dans tous les secteurs, notamment les eaux transfrontalières	PMA	FEM	https://www.thegef.org/topics/least-developed-countries-fund-ldcf
NEPAD Infrastructure Project Preparation Facility (NEPAD-IPPF) (Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructures du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)	Subvention	Énergie, transport, énergie, TIC, eau ; notamment eaux transfrontalières	PMD	BAD	https://www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/nepad-infrastructure-project-preparation-facility-nepad-ippf/
Pilot Program for Climate Resilience (PPCR) (Programme pilote pour la résilience climatique)	Subvention, financement à des conditions favorables	Adaptation, dans tous les secteurs	PMD	Banque Mondiale	https://www.climateinvestmentfunds.org/topics/climate-resilience
Scaling Up Renewable Energy Program for Low Income Countries (SREP) (Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu)	Subvention, financement à des conditions favorables	Énergie renouvelable	PMD	Banque Mondiale	https://www.climateinvestmentfunds.org/topics/energy-access
Special Climate Change Fund (SCCF) (Fonds spécial de lutte contre le changement climatique)	Subvention	Adaptation, tous secteurs, notamment les eaux transfrontalières	PMD	GE	https://www.thegef.org/topics/special-climate-change-fund-sccf

(suite page suivante)

TABLEAU A.1. (suite)

Nom	Type de financement	Secteurs et activités admissibles	Pays et acteurs admissibles	Entité hôte ou administrateur du fonds	Informations supplémentaires
Strategic Climate Fund (SCF) (Fonds stratégique pour le climat, ou FSC)	Subvention, prêt, financement à des conditions favorables	Adaptation dans tous secteurs, énergie, gestion des forêts	PMD	Banque Mondiale	Le SCF (FSC) est le fonds fiduciaire à compartiments multiples du FIP (PIF), du PPCR et du SREP.
Sustainable Energy and Climate Change Initiative (SECCI) (Initiative sur l'énergie durable et le changement climatique)	Subvention, prêt, financement à des conditions favorables	Energie, agriculture, transport, eau, environnement, résilience au changement climatique	PMR	BID	https://www.iadb.org/en/topics/climate-change/secci%2C1449.html
Sustainable Energy Fund for Africa (Fonds des énergies durables pour l'Afrique)	Subvention, assistance technique, fonds propres	Énergie renouvelable et efficacité énergétique à petite et moyenne échelle	PMR	BAD	https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/africa-climate-change-fund/
United Nations Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation Program (UN-REDD) (Programme des Nations unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts)	Subvention	Gestion des forêts	PM	FAO, PNUD, PNUE	http://www.un-redd.org/

Adaptation. Bien que les définitions varient largement d'une institution à l'autre, l'*adaptation* désigne généralement les mesures prises pour appuyer et renforcer la capacité de *résister* aux effets du changement climatique. Il s'agit notamment de changements dans les processus, pratiques et structures visant à faire face aux effets du changement climatique. L'adaptation peut également englober des mesures qui tirent parti d'opportunités bénéfiques pouvant résulter du changement climatique (par exemple l'augmentation des rendements agricoles dans certaines zones). L'adaptation couvre un large éventail d'activités. Cela pourrait inclure d'importants changements d'infrastructure, tels que la préparation des villages côtiers à pouvoir résister face à la hausse du niveau de la mer ; des changements socioéconomiques tels que la transition vers des cultures pouvant supporter des températures plus élevées ; ou des changements de comportement tels que l'incitation des particuliers à utiliser moins d'eau ou des entreprises à contracter une assurance contre les inondations. Elle peut être planifiée ou spontanée, à petite ou grande échelle.

Capacité d'adaptation. La capacité d'un système à s'adapter au changement climatique (notamment à la variabilité climatique et aux événements climatiques extrêmes) afin d'atténuer les dommages potentiels ; de tirer parti des opportunités ; ou de surmonter les conséquences.

Susceptible d'être financé (ou « bancable »). L'état de préparation d'un projet d'adaptation spécifique incitant les bailleurs de fonds à le juger suffisamment attrayant et sûr en termes de valeur d'investissement. Un projet est susceptible d'être financé s'il présente les caractéristiques nécessaires et est suffisamment élaboré pour que les institutions ou organismes de financement couvrent les montants demandés.

Financement mixte. Le financement mixte consiste à combiner au moins deux types d'instruments de financement afin de couvrir les coûts et diversifier les sources, ce qui garantit la couverture de tous les coûts ; cela réduit les risques et crée une plus grande attractivité pour un plus grand nombre de bailleurs de fonds.

Avantages concomitants. Ce sont les avantages secondaires par rapport à l'objectif principal d'un projet, qui renforceront souvent l'attrait d'un projet pour les initiateurs, les partenaires nationaux ou internationaux et les bailleurs de fonds. Pour les projets d'adaptation au climat, ils concernent souvent les domaines de l'atténuation, de la santé, de la gestion des ressources en eau et du développement économique, entre autres.

Financement climatique. Tout financement attribué à des projets qui luttent contre le changement climatique, qu'il s'agisse de la réduction des gaz à effet de serre, de l'adaptation aux effets climatiques, du renforcement de la résilience face aux changements climatiques mondiaux ou des pertes et dommages causés par le déclenchement du changement climatique.

Effets du changement climatique. Ce sont les effets du changement climatique sur les systèmes naturels et humains. Les effets potentiels sont tous les effets pouvant survenir selon une prévision d'un changement climatique, sans tenir compte de l'adaptation.

Coûts supplémentaires convenus. Ils représentent la différence entre une option moins coûteuse et plus polluante et une autre solution plus respectueuse du climat ou plus résiliente (et généralement plus coûteuse). La totalité des coûts convenus, en revanche, représente la totalité du coût d'un projet relatif au climat. L'article 4.3 de la CCNUCC définit les projets relevant du Mécanisme de financement qui

bénéficient d'une prise en charge des coûts supplémentaires ou de la totalité des coûts.

L'Aide publique au développement (APD) est un financement fourni par les pays développés aux pays en développement afin d'aider ces derniers à relever divers défis en matière de développement ou à les soutenir dans des situations de crise.

Résilience au changement climatique. Il s'agit de la capacité à supporter les chocs subis en raison des effets du changement climatique tout en se maintenant dans sa totalité. La définition est souvent étendue à la capacité de *se renouveler* et de *se développer*, ainsi que d'utiliser certains effets climatiques comme opportunités d'innovation et d'évolution vers de nouvelles perspectives qui améliorent la capacité d'adaptation à ces changements. La résilience au changement climatique a une double fonction : absorber les chocs et se renouveler. C'est peut-être la meilleure façon de distinguer ce concept de celui de l'adaptation. Par exemple, l'augmentation des points d'accès à l'eau dans un bassin versant améliore la résilience de la communauté à la sécheresse provoquée par le changement climatique. La résilience climatique permet à un acteur d'*absorber* les chocs climatiques et de *faire progresser* son développement ou sa croissance.

Organisme de bassin (OB). Une institution créée pour appuyer la coopération au sein d'un bassin versant. Les OB facilitent la prise de décision, la mobilisation de ressources et la mise en œuvre de projets, entre autres activités. Les pouvoirs qui lui sont conférés ont une

incidence sur le type de projets que l'OB peut réaliser ou sur la volonté d'appuyer des projets susceptibles d'être financés. Les *organismes de bassin* disposent souvent d'un pouvoir juridique limité. Leurs activités se limitent principalement à une fonction de coordination ou de conseil. Les *commissions* disposent de pouvoirs juridiques dans des secteurs donnés et sont plus efficaces dans les domaines de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets. Des pouvoirs leurs sont transférés pour des tâches spécifiées et restreintes. Les *autorités* se voient attribuer un mandat d'action plus général, notamment la possibilité d'hébergement de projets d'investissement.

Risque. La probabilité ou la menace de dommages, de pertes ou de tout autre effet préjudiciable quantifiable, causé par des vulnérabilités externes ou internes, et qui pourrait être évité par des mesures de prévention.

Bassin versant transfrontalier. Bassin qui comprend dans sa zone géographique deux ou plusieurs pays. Il peut également être défini comme un bassin contenant au moins une frontière politique : une frontière à l'intérieur d'une nation ou une frontière internationale.

Vulnérabilité. Degré de sensibilité d'un système aux effets néfastes du changement climatique (notamment la variabilité climatique et les événements climatiques extrêmes) et de son incapacité à surmonter ces effets. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'amplitude et du rythme du changement climatique, ainsi que de la variation à laquelle un système est exposé, de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation.

Bibliographie

Fonds d'adaptation. 2015. Pre-Concept for a Regional Programme on Integration of Climate Change Mitigation and Adaptation Measures in the Concerted Management of the W Transboundary Parc: Adapt-W Project.

ABD (Banque asiatique de développement). 2016. *Guidelines for Climate Proofing Investment in the Water Sector: Water Supply and Sanitation*. Manille, Philippines : ABD.

—. 2018. *Catalyser la finance verte : A Concept for Leveraging Blended Finance for Green Development*. Manille, Philippines : ABD.

BAD (Banque africaine de développement). 2013. *Methodology for Tracking Climate Adaptation and Mitigation Finance*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.

Blumstein, Sabine, Benjamin Pohl et Dennis Taenzler. 2016. « Water and Climate Diplomacy: Integrative Approaches for Adaptive Action in Transboundary River Basins. » document de travail, juin, Adelphi, Berlin, Allemagne. DOI : 10.13140/RG.2.2.35441.68960.

Buchner, Barbara, Pdraig Oliver, Xueying Wang, Cameron Carswell, Chavi Meattle et Federico Mazza. 2017. *Global Landscape of Climate Finance*. San Francisco, Californie : CPI. <https://climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2017/>.

Climate Bonds Initiative. 2015. « Water Infrastructure Criteria under the Climate Bonds Standard Defining Expectations for Water-Related Climate Bonds. » Document de référence sur les critères d'admissibilité, Groupe de travail technique sur l'eau, Climate Bonds Initiative, Londres, Royaume-Uni. https://www.climatebonds.net/files/files/Water_Infrastructure-Criteria-Background-Paper_April%202018.pdf.

—. 2018. *Bonds and Climate Change: The State of the Market Report 2018*. Londres, Royaume-Uni.: Climate Bonds Initiative. https://www.climatebonds.net/files/reports/cbi_sotm_2018_final_01k-web.pdf.

CPI (Climate Policy Initiative). 2016. « Global Climate Finance: An Updated View on 2013 & 2014 Flows. » Document de travail, octobre, CPI, San Francisco, Californie. <http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2016/10/Global-Climate-Finance-An-Updated-View-on-2013-and-2014-Flows.pdf>.

Dinar, Ariel et Shlomi Dinar. 2016. *International Water Scarcity and Variability: Managing Resource Use Across Political Boundaries*. Berkeley, Californie : University of California Press.

Durand, Alexis, Victoria Hoffmeister, Romain Weikmans, Jonathan Gewirtzman, Sujay Natson, Saleemul Huq et J. Timmons Roberts. 2016. « Financing Options for Loss and Damage: A Review and Roadmap. » document de travail 21/2016, GDI, Bonn, Allemagne.

FEM (Fonds pour l'environnement mondial). 2007. « Modalités d'application du principe du surcoût. » Document de politique générale du FEM, FEM, Washington, DC. https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/OPERATIONAL.GUIDELINES.FOR.THE.APPLICATION.OF.THE.INCREMENTAL.COST.PRINCIPLE_0_0_0.pdf.

—. 2010. « GEF Project and Programmatic Approach Cycles. » Document de travail FEM/C.39/Inf. 3, novembre, FEM, Washington, DC. https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/C.39.Inf.3_GEF_Project_and_Programmatic_Approach_Cycles_4.pdf.

—. 2016. *Insights from the Global Environment Facility's Experience in Adaptation to Climate Change*. Washington, DC : FEM. <https://www.thegef.org/publications/time-adapt-insights-gefs-experience-adaptation-climate-change>.

—. 2018. *Structuring and Launching CRAFT: The First Private Sector Climate Resilience & Adaptation Fund for Developing Countries*. Washington, DC : FEM. <https://www.thegef.org/project/structuring-and-launching-craft-first-private-sector-climate-resilience-adaptation-fund>.

Partenariat mondial de l'eau (GWP), 2015. 2015. « Des approches innovantes en matière de financement de l'eau et du climat. » Document de politique générale 5, GWP, Stockholm, Suède. https://www.gwp.org/globalassets/documents/wacdep/watersecurity_brief5_web1.pdf.

IGRAC (Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines) PHI-UNESCO (Programme hydrologique international de l'UNESCO). 2015. *Transboundary Aquifers of the World [carte]*. Édition 2015. Delft, Pays-Bas : IGRAC, 2015.

Joyce, John et Jakob Granit. 2010. *Challenges and Opportunities for Financing Transboundary Water Resources Management and Development in Africa*. Stockholm, Suède : SIWI. 10.13140/RG.2.2.12543.71841

Leb, Christina, Taylor Henshaw, Nausheen Iqbal et Irene Rehberger Bescos. 2018. *Promoting Development in Shared River Basins: Tools for Enhancing Transboundary Basin Management*. Washington, DC : Banque Mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29462>.

Mhlanga, Ncamiso. 2014. « Sand Dams: A Sustainable Solution for Water Scarce Regions. » *Water Power* (blog), 4 juin. <https://www.waterpowermagazine.com/features/featuresand-dams-a-sustainable-solution-for-water-scarce-regions-4284220/>.

Nicol, Alan, Frank van Steenberg, et Dirk Willem te Velde. 2002. « Financing Transboundary Water Management. » Document de politique générale, ODI, Londres. <https://www.odi.org/publications/997-financing-transboundary-water-management>.

- ODI/HBS (Overseas Development Institute et Heinrich Böll Stiftung). 2016. « The Global Climate Finance Architecture ». Climate Finance Fundamentals. ODI, Londres. <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11021.pdf>
- OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). 2017. *Implementation Plan for the Strategic Framework for Adaptation to Climate Change in the Dniester River Basin*. Genève, Suisse. <https://www.osce.org/secretariat/366721>.
- Paisley, Richard K. et Taylor W. Henshaw. 2013. « Transboundary Governance of the Nile River Basin: Past, Present and Future. » *Environmental Development* 7 (1) : 59-71.
- Rana, Fida. 2017. « Preparing Bankable Infrastructure Projects. » *Banque mondiale* (blog), 26 septembre 26. <http://blogs.worldbank.org/ppps/preparing-bankable-infrastructure-projects>.
- Ray, Patrick A. et Casey M. Brown. 2015. *Confronting Climate Uncertainty in Water Resources Planning and Project Design: The Decision Tree Framework*. Washington, DC : Banque Mondiale. DOI :10.1596/978-1-4648-0477-9.
- SEI (Stockholm Environmental Institute). 2016. « Private Sector Finance and Climate Change Adaptation. » Document de politique générale, SEI, Stockholm, Suède. <https://mediamanager.sei.org/documents/Publications/Climate-mitigation-adaptation/Atteridge-Private-sector-finance-PBupdate-101118-web.pdf>.
- Sinisi, L. et R. Aertgeerts, éd. 2011. *Directives sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de conditions météorologiques extrêmes*. Copenhague, Danemark : Bureau régional de l'Europe de l'OMS. http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/documents/guidelines_E/WHOGuidanceFVLR.pdf.
- SIWI (Stockholm International Water Institute). 2007. *Transboundary Water Management as a Regional Public Good*. Stockholm, Suède : SIWI. <http://www.siwi.org/publications/transboundary-water-management-as-a-regional-public-good/>.
- Timmerman, J. G., T. Ly et P. Nguyen Huong Thuy. 2014. *International Experiences on the Formulation and Implementation of Transboundary Climate Change Adaptation Strategies*. Vientiane, République démocratique populaire lao : Commission du Mékong.
- UN CDP (Comité des politiques de développement des Nations unies). 2016. « Least Developed Country Fund. » Development Assistance brief, 28 décembre, UN CDP, New York.
- PNUD/FEM (Programme des Nations unies pour le développement et Fonds pour l'environnement mondial). 2016. *Adapting National and Transboundary Water Resources Management to Manage Expected Impacts of Climate Change in Swaziland*. New York : UNDP. <https://www.adaptation-undp.org/projects/sccf-swaziland>.
- CEE-ONU (Commission économique pour l'Europe des Nations unies) 2009. *Guidance on Water and Adaptation to Climate Change*. New York : UNECE. <http://www.unece.org/index.php?id=11658>.
- CEE-ONU/Réseau international des organismes de bassin (RIOB). 2015. *L'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers : Leçons à retenir et bonnes pratiques*. New York : CEE-ONU. <http://www.unece.org/index.php?id=39417>.
- PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement). 2016. *Transboundary River Basins: Status and Trends*. New York : UNEP. <http://www.geftwap.org/publications/river-basins-spm>
- . 2017. *The Adaptation Gap Report: Towards Global Acceptance*. Nairobi, Kenya : UNEP.
- UN Water. 2008. « Transboundary Waters: Sharing Benefits, Sharing Responsibilities. » *UN Water* (blog), 6 mai. <http://www.unwater.org/publications/transboundary-waters-sharing-benefits-sharing-responsibilities/>.
- CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques). « United Nations Framework Convention, Funds, Entities & Bodies. » <https://unfccc.int/topics#:~:q=11565fd6-dd29-4d61-8085-27dba428982f:997d8988-ae1e-434f-9035-3f2725e48eac>.
- . « UNFCCC NAP Central. » <http://www4.unfccc.int/nap/Support/Pages/LDCF.aspx>.
- Banque mondiale. 2017a. *Climate Resilience in Africa: The Role of Cooperation around Transboundary Waters*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/957101519192427672/Climate-resilience-in-Africa-the-role-of-cooperation-around-transboundary-waters>.
- . 2017b. « Green Bond Impact Report. » Document de travail 126764, Banque mondiale, Washington, DC. <http://documents.worldbank.org/curated/en/343311520466168445/Green-Bond-Impact-Report-2017>.
- . 2017c. « MDBs Increase 2016 Financing to Tackle Climate Challenge. » Communiqué de presse, 11 septembre, Banque mondiale, Washington, DC. <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2017/09/11/mdbs-increase-2016-financing-to-tackle-climate-challenge>.
- . 2018. « Le Groupe de la Banque mondiale dépasse son objectif de financements climatiques. » Banque mondiale (Communiqué de presse), 29 juillet. <https://www.worldbank.org/fr/news/press-release/2018/07/19/world-bank-group-exceeds-its-climate-finance-target-with-record-year>.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Federal Office for the Environment FOEN



Ministry of Infrastructure
and Water Management



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE